

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme LOUISE BOUCHER, présidente
 M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire
 M. MARIO DUMAIS, commissaire
 M. ALFRED MARQUIS, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
DE LA PRODUCTION PORCINE AU QUÉBEC**

SÉANCE THÉMATIQUE

LES DIMENSIONS ÉCONOMIQUES

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 16

Séance tenue le 7 novembre 2002, à 19 h 30
Salle Dom Polski
1956, rue Frontenac
Montréal

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2002	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
PRÉSENTATION DU MAPAQ (Écoconditionnalité)	
JACQUES LEBUIS	2
PRÉSENTATION DE L'UNION QUÉBÉCOISE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE (Écoconditionnalité)	
ISABELLE BREUNE.....	12
PRÉSENTATION DE L'UNIVERSITÉ LAVAL (Est-il justifiable de soutenir financièrement la production porcine dont la majeure partie est exportée?)	
RÉMY LAMBERT.....	19
REPRISE DE LA SÉANCE	41
CLAUDE GRÉGOIRE.....	41
JOCELYN BEAULIEU	50
CATHERINE GORRETA.....	55
JEAN-GUY HAMELIN.....	60
LOUIS CHAREST	64
CHRISTIAN LACASSE.....	70
GILLES TARDIF.....	73
EVE LAMONT	81
ROBERT PATENAUDE	83

MOT DE LA PRÉSIDENTE

LA PRÉSIDENTE:

5 Mesdames et messieurs, bonsoir et bienvenue à cette quinzième séance thématique de la consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec.

10 Je m'appelle Louise Boucher, je préside cette Commission et je suis accompagnée des commissaires André Beauchamp, Alfred Marquis et Mario Dumais. Alors, je précise que tous les quatre avons été assermentés devant un juge de la Cour supérieure du Québec et que nous nous sommes engagés à respecter le Code d'éthique et de déontologie du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

15 Au cours de cette séance, nous sommes accompagnés d'une équipe. Pour ceux qui n'étaient pas là cet après-midi, je vous présente madame Sylvie Mondor, analyste, ainsi que madame Audrey Wu, également analyste. À l'arrière de la salle, la coordonnatrice du secrétariat de la Commission, madame Suzanne Bouchard, le conseiller en communication, monsieur Daniel Bérubé.

20 Le responsable de l'organisation logistique ce soir est monsieur Jean Métivier et le technicien du son, monsieur Georges Leclerc.

25 Les transcriptions seront assurées par madame Lise Maisonneuve. Alors, je vous mentionne que tout ce qui est dit en audience publique est enregistré et que les transcriptions seront disponibles dans le site Internet du BAPE, ainsi que dans les vingt centres de consultation que la Commission a ouverts, dans une semaine.

30 Déjà dans ces centres, on peut se procurer les transcriptions des séances de la semaine dernière, ainsi que de la première semaine, en fait les séances qui se sont tenues à Saint-Hyacinthe et à Sainte-Marie, de même que les documents qui ont été déposés à cette occasion.

35 Les séances thématiques à Montréal portent sur les dimensions économiques. Nous amorçons ce soir la dernière séance publique sur ce thème. Et plus spécifiquement, nos conférenciers traiteront de l'écoconditionnalité. Par ailleurs, un de nos conférenciers tentera de répondre à la question suivante: Est-il justifiable de soutenir financièrement la production porcine dont une bonne partie est exportée?

40 Alors, madame Isabelle Breune de l'Union québécoise pour la conservation de la nature, ainsi que monsieur Jacques Lebuis du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation feront les présentations sur l'écoconditionnalité. Je précise que monsieur Jacques Lebuis parlera d'abord et, ensuite, madame Isabelle Breune. Et monsieur Rémy Lambert, de l'Université Laval, répondra à la question. Alors, bonsoir, messieurs, dames.

45 Le déroulement est toujours le même. Nos conférenciers feront leur présentation, après
quoi la Commission leur posera quelques questions. Nous ferons une pause de quinze minutes,
au cours de laquelle vous serez invités à vous inscrire au registre qui s'ouvrira au même
moment s'il est de votre intention de poser des questions à nos conférenciers.

50 Et au retour de la pause, bien sûr, je vous rappelle dans l'ordre d'inscription au registre.
Vous avez le droit de vous réinscrire si vous souhaitez venir poser des questions parce que, à
chacune de vos apparitions devant la Commission, vous avez droit à deux questions.

55 Et je vous inviterais à poser des questions en rapport avec les sujets traités par nos
conférenciers, un, parce qu'ils sont là et qu'ils peuvent apporter réponse à vos questions, et,
deux, parce que dans le cadre de la tournée régionale, il vous sera toujours possible de poser
d'autres questions.

60 Et lors de cette tournée régionale, nous aurons avec nous des personnes-ressources qui
proviennent notamment du ministère de l'agriculture, Pêcheries et Alimentation, le ministère de
l'Environnement, le ministère des Affaires municipales et de la Métropole, ainsi que le ministère
de la Santé et des Services sociaux.

65 Alors, donc deux questions à chacune de vos apparitions devant nous. Je vous
demanderais d'éviter les préambules à vos questions, de passer directement à vos questions.
Seuls les préambules qui permettent de bien comprendre vos questions seront permis.

70 Les membres de la Commission peuvent intervenir en tout temps au travers de votre
questionnement. Toutes les questions doivent m'être adressées, ainsi que toutes les réponses.

Je vous indique également que la Commission ne tolérera aucune forme de
manifestation au cours de cette séance afin d'assurer les débats les plus sereins.

75 S'il y avait des questions qui n'obtenaient pas réponse, on se chargera de le faire dans
les jours qui suivent ou, en tout cas, dans les semaines qui suivent. Mais soyez assurés qu'on
va obtenir, dans la mesure où il y a des réponses, réponse à vos questions.

Alors, sans plus tarder, sans plus de préambule de ma part, je demanderais à
monsieur Jacques Lebuis de nous parler d'écoconditionnalité. Merci.

80 **M. JACQUES LEBUIS :**

Bonsoir, madame la présidente. Messieurs les commissaires, bonsoir. Mesdames et
messieurs. Mon propos porte sur l'écoconditionnalité.

85 Je travaille au ministère de l'Agriculture depuis deux ans. J'ai eu une carrière au
préalable au ministère des Ressources naturelles dans le secteur des mines et dans le secteur
de l'énergie. Et quand on me demande: *Mais comment se fait-il que tu travailles maintenant à

l'Agriculture?+ bien, je dis que le point commun dans tout ça, c'est peut-être le développement durable.

90

J'ai eu l'occasion de travailler sur des dossiers miniers en termes de développement durable, aussi bien sur des dossiers de l'énergie. Et croyez-le ou non, pour nous, l'hydroélectricité, c'est une ressource renouvelable, mais pour nos concurrents et nos partenaires commerciaux, ce n'est pas toujours le cas.

95

Dans le domaine de l'Agriculture, l'agroenvironnement tente de réconcilier l'écologie et l'économie. Et c'est un défi pour le secteur agricole qu'il me fait plaisir de relever avec, bien entendu, une foule de partenaires.

100

Le plan de ma présentation. D'abord, une brève définition de l'écoconditionnalité avec un survol très rapide de l'application du concept ailleurs dans le monde pour bien nous situer.

105

Ensuite, on examine rapidement les conditions favorables à l'implantation de l'écoconditionnalité au Québec, avec quelques exemples de mesures envisagées dans le secteur agricole.

110

L'écoconditionnalité consiste à lier le versement d'aides financières aux entreprises agricoles, au respect de normes environnementales et d'objectifs environnementaux. On dit souvent aussi comme synonyme *la conditionnalité environnementale+, donc, c'est vraiment des objectifs environnementaux qui sont visés ici.

115

L'écoconditionnalité se situe au centre, je dirais, de trois grands domaines d'intervention de l'État.

Le domaine réglementaire avec la réglementation du ministère de l'Environnement concernant les exploitations agricoles, une nouvelle réglementation basée sur le phosphore, avec des mesures des rejets réels ferme par ferme, réglementation toute neuve qui date de juin 2002.

120

Un domaine de soutien financier. Vous avez entendu cet après-midi une présentation de La Financière du Québec, qui a décrit les outils financiers qui sont disponibles pour soutenir l'agriculture, soutenir son développement.

125

Le ministère de l'Agriculture également avec des mesures d'accompagnement, que ce soit des programmes, des lois, des règlements et surtout du personnel, personnel au bureau à Québec, mais beaucoup de personnel en région également avec quatorze directions régionales et environ une centaine, sinon 125 personnes, des professionnels, des techniciens qui sont habiles à assister les agriculteurs pour le virage agroenvironnemental, qui est déjà amorcé, mais qu'on doit sans doute accélérer au cours des prochaines années.

130

135 Donc, l'écoconditionnalité, c'est un peu le lien entre tout ça. Il s'agit de défis importants. Même si la définition est toute simple, il s'agit de défis importants parce qu'il faut que l'information du domaine de la réglementation puisse être échangée avec les gens qui s'occupent de financement. Et ça va aussi dans le sens inverse. Les gens qui s'occupent de financement doivent échanger de l'information avec ceux qui s'occupent de la réglementation. Et les transactions se font également entre le domaine réglementaire, le domaine d'accompagnement du MAPAQ et le domaine de soutien financier.

140 C'est un défi assez complexe aussi. Donc, au plan administratif, il y a 30 000 dossiers à peu près à monter. Il y a 30 000 entreprises agricoles, 30 000 fermes au Québec, dont environ 20 000 qui produisent 90 % de la production agricole, 23 000 environ qui ont de la production animale.

145 Évidemment, quand on a fait l'assainissement industriel, on transigeait avec environ 250 grandes entreprises, mines, métallurgie, les pâtes et papiers, la chimie, la pétrochimie, donc 250 dossiers, je dirais, de grandes entreprises. Dans le domaine municipal, environ 1 200 municipalités.

150 Dans le domaine agricole, c'est 30 000 dossiers, 30 000 dossiers avec -- ce qu'on a déjà expliqué, les sources de pollution se divisent en deux grands blocs: pollution ponctuelle localisée, qui est pratiquement sous contrôle maintenant au Québec, puisque environ 85 % des cheptels voient leurs déjections confinées dans des structures étanches, mais il reste toute la problématique de la pollution diffuse qui est un domaine, comme vous avez pu le constater déjà, complexe.

155 On examine maintenant quelques applications de l'écoconditionnalité dans le secteur agricole ailleurs dans le monde. Depuis les 50 dernières années, je dirais, les gouvernements des pays industrialisés et postindustrialisés ont investi beaucoup d'argent, comme on l'a vu d'ailleurs cet après-midi quand on a parlé des ESP, des indicateurs, dans le système agricole pour augmenter la productivité des fermes, pour augmenter la production agricole. Avec beaucoup de succès, je dirais.

165 Ici au Québec, il y a une cinquantaine d'années, ça coûtait 25 % de notre revenu pour s'alimenter. Aujourd'hui, c'est 12 % de notre revenu.

Dans les pays riches comme la Suisse, on dit maintenant que le coût des médicaments pour une personne égale ou dépasse le coût de l'alimentation. Donc, on peut dire que les gains de productivité en agriculture sont considérables.

170 Par contre, on constate aujourd'hui qu'il y a eu et qu'il y a encore un impact sur l'environnement. Et les gouvernements maintenant choisissent d'attribuer une partie des sommes à l'agriculture conditionnellement au respect de normes et d'objectifs environnementaux.

175 Donc, dans certains pays, je fais un survol extrêmement rapide ici, en Suisse, l'écoconditionnalité a été introduite dans la politique agricole de 1999 et elle s'applique à la plupart des programmes d'aide.

180 De 1992 à 1999, l'écoconditionnalité se faisait sur une base volontaire. Les agriculteurs adhéraient au principe et au programme sur une base volontaire. Et en 99, c'est devenu statutaire. C'est obligatoire, c'est prévu dans les lois de l'État.

185 L'Union européenne a également introduit, dans la réforme de la Politique agricole commune de 1999, l'écoconditionnalité dont les modalités d'application sont du ressort des États. Et pour obtenir une partie des fonds du gouvernement de Bruxelles, les états nationaux doivent démontrer que les programmes d'assistance financière, attribués et prévus pour les agriculteurs, contiennent des clauses d'écoconditionnalité.

190 Aux États-Unis, les États-Unis ont été, je dirais, les pionniers dans le domaine de la conservation des ressources. Ça remonte aux années 30, à l'époque du Dust Bowl. À ce moment-là, il y avait beaucoup de perte de sols à cause des pratiques agricoles qui soumettaient les sols des agricultures à l'érosion éolienne, à l'érosion hydrique également. Donc, une longue tradition aux États-Unis pour des programmes de conservation des ressources.

195 L'écoconditionnalité a été introduite formellement dans le Farm Bill de 1985, et l'écoconditionnalité a été reconduite dans les autres politiques agricoles, y compris la dernière de 2002, qui prévoit des investissements majeurs dans le domaine de la protection des ressources.

200 L'expérience américaine est quand même très intéressante parce que, en 1985, on a introduit l'écoconditionnalité avec des mesures très sévères. Les agriculteurs devaient se conformer à des programmes de protection des ressources. Et s'ils ne le faisaient pas, ils pouvaient perdre complètement l'aide de l'État, notamment en matière des *commodity programs* comme on appelle là-bas aux États-Unis.

205 Et ça a créé des tensions, je dirais, entre les fonctionnaires du USDA qui devenaient des quasi-régulateurs, des inspecteurs dans l'application de certaines normes environnementales et les agriculteurs qui ne comprenaient pas trop non plus comment se fait-il que les bons copains du USDA étaient devenus tout à coup des inspecteurs pour contrôler les pratiques agricoles.

210 Il y a eu des assouplissements par la suite, en 1990, 1996 et même 2002. Aujourd'hui, on peut dire que la très grande majorité des agriculteurs aux États-Unis, ceux qui sont dans les zones fragiles, se conforment sans aucune difficulté aux exigences des programmes et aux exigences de la loi.

215

220 Donc, un survol ici très rapide. Les mesures d'écoconditionnalité ont été divisées sur mon tableau en quatre grands groupes: conservation des ressources, gestion de la qualité de l'eau, gestion de la quantité d'eau et protection des zones sensibles.

225 Aux États-Unis donc, je viens d'en parler, donc réduction d'érosion et protection des zones humides. Dans des zones désignées dans le domaine de la production végétale, les agriculteurs, pour avoir accès aux *commodity programs*, ceux qui stabilisent les revenus notamment, doivent développer des plans de conservation de ressources, donc adhérer aux deux programmes que je viens de mentionner.

230 Au Danemark, je donne aussi un exemple dans le domaine de la conservation des ressources, des bandes riveraines, 2 mètres de largeur. Ici au Québec, c'est 3 mètres. Au Danemark, 2 mètres de largeur. Aussi des plans de fertilisation pour préserver la qualité de l'eau. Et si les agriculteurs ne se conforment pas à ces dispositions des programmes, ils peuvent être pénalisés jusqu'à 6 % dans le transfert des paiements. Donc, c'est 6 % des sommes allouées aux agriculteurs qui font l'objet d'une pénalité éventuelle.

235 Dans les Pays-Bas, en ce qui concerne la gestion de la qualité de l'eau, je prends tout simplement l'exemple qui consiste à réduire les pesticides de synthèse dans la culture du maïs.

240 En France, je donne ici un exemple sur l'irrigation des cultures de maïs. L'irrigation se fait avec des compteurs d'eau. Pas de compteur d'eau, il y a une pénalité aussi qui est affectée à ça.

245 Et en Suisse, beaucoup de programmes conservation de ressources, gestion de la qualité de l'eau et protection des zones sensibles. Protection des zones sensibles, ça peut aller jusqu'à la protection des paysages, des prestations écologiques requises. Donc, la Suisse est quand même le pays où on retrouve probablement le plus de contrôle écoconditionnel et des sanctions assez radicales aussi s'il n'y a pas de conformité.

250 Il faut dire qu'en Suisse, comme on l'a vu cet après-midi, l'État est extrêmement généreux pour les agriculteurs. C'est parmi les pays qui attribuent le plus d'aide financière avec, je pense, le Japon et la Corée, pour le soutien de l'agriculture.

255 Examinons maintenant les conditions favorables à l'implantation de l'écoconditionnalité au Québec. D'abord, ça prend des leviers disponibles, des leviers économiques. Ensuite, une volonté gouvernementale clairement exprimée. On doit identifier clairement les résultats qu'on veut obtenir. Ça, c'est très important, parce qu'il y a tellement de façons de faire l'agriculture, je dirais, qu'il faut identifier clairement les objectifs environnementaux à atteindre. Il faut les expliquer correctement aussi aux agriculteurs. Ça demande évidemment une application administrative efficace, et le tout doit se faire dans le respect des agriculteurs et des agricultrices.

260

Je n'insisterai pas là-dessus, mais les programmes de La Financière ont été décrits cet après-midi. J'en ai oublié un très important, c'est le Financement agricole, en plus des trois qui sont à l'écran.

265 Le MAPAQ a aussi des programmes comme Prime-Vert. Denis Sanfaçon hier soir vous a expliqué le programme Prime-Vert doté d'une enveloppe variable selon les années, mais ça peut aller jusqu'à 70 M\$ par année de transfert aux agriculteurs pour développer et se conformer à des normes environnementales.

270 Le ministre Arseneault a développé et expliqué récemment son plan d'accompagnement agroenvironnemental ferme par ferme. Et il y a aussi d'autres programmes non directement liés à des résultats environnementaux. Donc, on a des leviers importants ici au Québec.

275 Je vous rappelle en passant que, aux États-Unis, les *commodity programs* s'adressent à la production végétale, mais il n'y a pas de programme de soutien ou de stabilisation du revenu pour les productions animales. Donc, au Québec, on a quand même un levier important que les Américains n'ont pas nécessairement.

280 Comment s'exprime la volonté gouvernementale? Alors, le tout a commencé avec une initiative de la Fédération des producteurs de porcs du Québec qui a signé une convention de mise en oeuvre de l'écoconditionnalité avec le ministre de l'Agriculture, ce qui a donné naissance à un comité qui réunissait autour de la même table le ministère de l'Environnement, l'UQCN, La Financière, l'UPA, le MAPAQ et la Fédération des producteurs de porcs pour essayer de débayer le terrain: Qu'est-ce que c'est l'écoconditionnalité? Comment ça peut se faire? Comment peut-on établir des liens entre le ministère de l'Environnement et le ministère de l'Agriculture et La Financière?

290 Donc, c'est un travail de *débroussaillage*, si vous me permettez l'expression. Le rapport a été préparé et complété au mois d'avril 2002, si je me rappelle bien, avant donc la réglementation du ministre de l'Environnement et avant une modification législative à la Loi de la qualité de l'environnement, de telle sorte que ce rapport-là soit être actualisé à la lumière des développements du mois de juin dernier.

295 Le gouvernement a créé d'abord un groupe de travail *Un environnement à valoriser* suite au sommet sur l'agriculture de 1998. C'est un groupe de travail qui a 40 actions en marche. La semaine prochaine, je vais déposer le bilan de l'an 3 de ce groupe de travail-là. Et le groupe de travail a été mandaté aussi pour définir des principes d'écoconditionnalité appliqués à l'ensemble de la production agricole du Québec et non seulement pour la production porcine.

300 Alors, ici, il y a environ une trentaine de personnes qui se réunissent deux fois par année, évidemment du monde agricole, des services-conseils, des consultants, de l'Ordre des agronomes du Québec, de l'environnement, du monde municipal. Donc, c'est un comité assez large qui voit à mettre en oeuvre 40 actions différentes pour que l'agriculture soit de plus en plus respectueuse de l'environnement.

305

L'écoconditionnalité a été introduite formellement dans une loi présentée par le ministre de l'Agriculture, adoptée par l'Assemblée nationale en juin 2001. Alors, c'est une disposition qui modifie la Loi de La Financière du Québec où on dit que:

310

Le respect par les entreprises des dispositions de la Loi sur la qualité de l'environnement [...] d'ordonnances, d'approbations et d'autorisations délivrées en vertu de cette loi doit être un critère d'élaboration et d'administration des programmes de la société et peut être un critère pour verser, en tout ou en partie, les sommes auxquelles ces programmes donnent droit.

315

On est la première province canadienne à faire ce choix-là. C'est important, parce qu'on n'a pas de modèle canadien, si vous voulez, et on doit innover beaucoup dans ce domaine-là.

320

Toujours la volonté gouvernementale qui s'exprime par un consensus sur l'écoconditionnalité lors du rendez-vous de Saint-Hyacinthe en octobre 2001. Un des consensus indique qu'il s'agit de:

325

Intégrer aux principaux programmes d'aide financière gouvernementale des règles qui incitent les entreprises agricoles au respect de normes environnementales selon une approche graduelle de 2003 à 2005.

330

Donc, l'approche graduelle est extrêmement importante ici. Il faut planifier correctement nos interventions. Il faut développer des modalités. Il faut probablement faire tourner le système à blanc aussi pour être certain que ça fonctionne correctement lorsqu'il s'agit de l'implanter formellement.

Le premier ministre à cette occasion-là a également dit dans son discours qu'il s'agissait:

335

... d'aller de l'avant avec la mise en oeuvre de l'écoconditionnalité, selon une approche graduelle permettant à chaque entreprise de s'adapter.

340

La volonté gouvernementale s'exprime également par une modification à la Loi de la qualité de l'environnement en juin 2002. Donc, c'est très récent. C'est une modification qui permet l'échange d'informations entre La Financière du Québec et le ministère de l'Environnement. Ça fonctionne dans les deux sens. Le ministre de l'Environnement transmet de l'information à La Financière et La Financière fournit de l'information au ministère de l'Environnement.

345

La volonté gouvernementale s'exprime toujours clairement par un plan d'accompagnement agroenvironnemental ferme par ferme, annoncé par monsieur Arsenault le ministre de l'Agriculture, il y a quelques jours, un programme destiné aux agriculteurs qui

doivent se conformer, d'ici 2010, aux nouvelles normes environnementales issues du règlement du ministère de l'Environnement.

350 C'est un plan d'accompagnement ambitieux avec un projet d'investissement de 257 M \$ d'ici les trois prochaines années. Ici, j'ai donné une ventilation qui peut changer parce que les modalités ne sont pas définitivement arrêtées là-dessus.

355 Quand même, on peut annoncer des sommes importantes pour le maintien des services-conseils en agroenvironnement. Alors, monsieur Sanfaçon vous a dit hier que les services-conseils, avec le programme Prive-Vert, prennent fin le 31 mars prochain, mais on a déjà prévu de le maintenir, de maintenir les services-conseils en région.

360 Des structures d'entreposage des fumiers. Donc, ce n'est plus seulement que les lisiers, maintenant c'est aussi les fumiers. Donc, le solide devra être entreposé de façon étanche au cours des prochaines années pour satisfaire à la réglementation du ministère de l'Environnement.

365 Le traitement des fumiers et l'épandage des fumiers, afin de réduire les odeurs, ça d'adresse à la production porcine et à la production bovine.

370 Des mesures de réduction de la pollution diffuse, qu'on vous a expliquées hier soir, et plusieurs autres mesures dans le domaine de la recherche et du développement pour optimiser des méthodes de traitement, pour développer des marchés afin de substituer l'engrais minéral par de l'engrais organique contenant du phosphore, pour développer aussi des technologies afin de réduire les odeurs aux bâtiments par exemple. Donc, c'est un programme extrêmement ambitieux pour les trois prochaines années.

375 Des résultats. Donc, nos résultats devront s'adresser aux trois priorités suivantes. Améliorer la qualité de l'eau, notamment par la réduction des charges de phosphore. Réduire la pollution diffuse, ce qui est notre priorité pour les prochaines années. Puis je dirais que la priorité à très court terme, c'est la réduction des odeurs.

380 Si les lisiers de porc sentaient la rose de Picardie, on ne serait peut-être pas ici ce soir pour parler des problèmes avec la production porcine. La réduction des odeurs, c'est peut-être les odeurs qui sont à l'origine, je dirais, des difficultés rencontrées par les producteurs de porc lorsqu'il s'agit d'opérer des porcheries. Et pour moi, c'est une priorité à court terme.

385 Je dirais aussi que, parmi les conditions favorables, il faut développer une approche administrative efficace. Et avant l'application du principe, il faut définir quel contrôle on va exercer? Quels sont les indicateurs? Des indicateurs de gestion, mais aussi, c'est très important, les indicateurs sur le terrain. Il faut mesurer sur le terrain la progression de la qualité de l'eau, de l'eau de surface en particulier.

390 Harmoniser le travail des intervenants de terrain. Donc, il y a beaucoup d'intervenants
qui travaillent sur le terrain actuellement, des agronomes du privé, des agronomes du ministère
de l'Agriculture, les inspecteurs du ministère de l'Environnement. Donc, harmoniser le travail de
toutes ces personnes-là.

395 Et assurer une cohérence dans le message transmis aux agriculteurs et aux agricultrices
par les organismes gouvernementaux et aussi par les intervenants. Donc, la Fédération des
producteurs de porc, l'UPA, l'AQINAC, et je pense qu'on l'a entendu au cours des derniers
jours, tout le monde s'oriente pour une agriculture plus compatible avec la qualité de
l'environnement.

400 Le respect des agriculteurs par une application graduelle permettant à chaque entreprise
de s'adapter et faisant appel à la responsabilisation de chacun.

405 Assurer l'équité entre les entreprises, la cohérence avec la réglementation, la résolution
de problématiques environnementales bien ciblées, la pérennité des pratiques encouragées.

410 Ça, c'est extrêmement important. Ce n'est pas tout simplement un effort de deux - trois
ans qu'il faut faire. Mais il faut que les agriculteurs, comme ils le font dans bien des cas déjà
aujourd'hui, il faut qu'ils développent des pratiques qui intègrent les considérations
environnementales dans leur quotidien. Il y a beaucoup de travail qui a été fait par l'UPA en
particulier là-dessus. Il reste du travail à faire, et je pense qu'on est dans la bonne voie pour que
les agriculteurs intègrent les considérations environnementales dans leurs pratiques agricoles.

415 Et, évidemment, la reconnaissance des progrès accomplis par les agriculteurs et les
agricultrices. Peut-être que, un jour, on donnera une reconnaissance particulière lors de la
cérémonie du Mérite agricole pour celui qui est le plus agroenvironnemental.

420 Quelques exemples de mesures envisagées. Donc, gestion rigoureuse de la
fertilisation; implantation de bandes riveraines. La nouvelle réglementation du ministère de
l'Environnement prévoit qu'on aurait 400 000 kilomètres linéaires de bandes riveraines. C'est
très important que les bandes riveraines soient non seulement le long des cours d'eau
principaux, mais surtout le plus en amont possible dans le drainage sur les terrains agricoles. Y
compris aux endroits où, a priori, on pense qu'il n'y a pas de risque, c'est important d'avoir des
bandes riveraines pour que le phosphore reste sur le sol, pour éviter que les particules solides,
425 auxquelles le phosphore est associé, se retrouvent dans le milieu hydrique.

430 Établissement d'un lien fonctionnel et contractuel concernant les programmes de La
Financière pour inciter les producteurs et les productrices au respect des normes
environnementales. On vous en a parlé cet après-midi, c'est aussi une priorité.

Et la rotation des cultures et la réduction de l'érosion, c'est aussi une priorité pour que
l'environnement agricole se porte mieux.

435 L'écoconditionnalité donc, ce n'est pas nécessairement la chose la plus importante mais
ça fait partie du coffre d'outils qui est à la disposition du monde agricole pour poursuivre le virage
qui a déjà été amorcé.

Je vous remercie, madame la présidente.

440 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, monsieur Lebus.

Maintenant, j'invite madame Isabelle Breune à faire sa présentation sur le même sujet.

445

On va en profiter pour faire un peu de publicité. Alors, la semaine prochaine, la
Commission sera à Québec le 11 novembre en après-midi et en soirée. En après-midi, on
traitera du cadre légal relevant des ministères de l'Agriculture, Pêcheries, Alimentation, des
Affaires municipales et de la Métropole, de la Régie des marchés agricoles du Québec, du
450 ministère de l'Environnement. On traitera également de la CPTAQ.

En soirée, il y aura une présentation qui sera faite du règlement sur les exploitations
agricoles, une analyse critique des aspects légaux régissant notamment le régime de protection
du territoire et des activités agricoles, et un regard à l'étranger.

455

Alors, nous avons plusieurs conférenciers qui seront là, Jean Nadeau du ministère des
Affaires municipales et de la Métropole, Jacques Lebus et Geneviève Rousseau du ministère
de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Il reste à confirmer des gens pour la
Commission de la protection du territoire agricole. Il y a Claude Régnier de la Régie des
460 marchés agricoles et alimentaires du Québec; Pierre Baril du ministère de l'Environnement.
Monsieur Jacques Roy et monsieur Serge Bouchard, du ministère de l'Environnement,
viendront présenter le règlement sur les exploitations agricoles. Monsieur Lorne Giroux de
l'Université Laval fera l'analyse critique des aspects légaux. Et monsieur Guy Debailleul, pour
Agriculture et Agroalimentaire Canada, le regard à l'étranger.

465

Alors, ça, c'est notre présentation de notre séance thématique qui porte sur le cadre
juridique et légal lundi prochain, le 11 novembre.

On se déplace par la suite mardi et mercredi à Saguenay et, là, il sera question de la
470 production porcine et du développement durable. Donc, mardi, nous ferons le bilan des
expériences d'implantation au Québec avec Jean-François Aubin et Mathieu Forget de Aubin &
Forget. Et je vous donnerai la suite plus tard.

Alors, à vous la parole, madame Breune. Ça va? Vous pouvez y aller, madame
475 Breune.

Mme ISABELLE BREUNE :

480 Bonsoir, madame la présidente, messieurs les commissaires. Je vais vous présenter la réflexion de l'UQCN sur l'introduction de l'écoconditionnalité dans la politique québécoise de soutien à l'agriculture.

485 Je voudrais remercier monsieur Roch Bibeau, qui est président de la Commission agriculture, qui m'a aidé à préparer cette présentation et ainsi que tous les autres membres de la Commission qui m'ont soutenue dans la réalisation.

Notre réflexion vise à proposer des éléments de réponse à trois questions-clés que nous nous sommes posées face à ce concept d'écoconditionnalité.

490 La première: à quels objectifs environnementaux doit-on rendre conditionnel l'accès aux programmes de soutien en agriculture?

La deuxième question: quels programmes peuvent ou doivent devenir écoconditionnels?

495 Et la troisième: quels mécanismes permettraient d'introduire une démarche souple et facile de mise en application auprès des entreprises agricoles?

500 En ce qui concerne les objectifs environnementaux, nous avons retenu deux principes de base. Le premier, atteindre une efficacité environnementale et énergétique. Il s'agirait d'encourager des modes de production qui optimisent l'utilisation des ressources non renouvelables et minimisent les impacts environnementaux.

505 Le deuxième objectif, c'est intégrer l'agriculture dans les écosystèmes et protéger la ressource eau. Il s'agirait alors de lier le développement agricole au maintien de la qualité des eaux souterraines et de surface, ainsi qu'au respect des écosystèmes et de la biodiversité.

510 Différentes pratiques agricoles peuvent satisfaire à ces principes. Cependant, certaines pratiques, selon nous, seraient à prioriser. Nous en avons privilégié trois. La première est la rotation des cultures; la deuxième, la limitation des apports d'intrants; et la troisième, la préservation des zones tampons et des lieux de biodiversité. Selon nous, elles sont au coeur d'une agriculture en équilibre avec son milieu.

515 En ce qui concerne la première pratique, la rotation des cultures, c'est une pratique qui a été abandonnée progressivement en raison, d'une part, de la spécialisation de l'agriculture, mais également de l'utilisation accrue des engrais minéraux et des pesticides.

520 Selon nous, c'est sans doute la mesure principale et prioritaire qu'il faut favoriser. Elle nous apparaît comme une pratique indispensable pour atteindre les objectifs environnementaux que nous nous sommes fixés précédemment.

En effet, l'instauration d'un système de rotation des cultures a des impacts sur tous les autres aspects de la gestion environnementale de l'entreprise. Elle favorise, d'une part, la conservation des sols et le recyclage des fertilisants. Elle est un des premiers outils recommandés dans la lutte intégrée des ennemis de culture. Elle permet d'agrandir la flexibilité dans les périodes d'épandage des lisiers et fumiers.

Je veux mentionner qu'actuellement, avec le nouveau règlement sur les exploitations agricoles, plusieurs personnes soulèvent la difficulté de respecter les périodes d'épandage, entre autres le 1er octobre. La rotation des cultures, en incluant des plantes pérennes ou des céréales qui se récoltent au mois d'août, permet d'augmenter les fenêtres d'épandage durant la saison de culture. Et puis, enfin, elle permet de maintenir une certaine diversité dans le paysage.

On pourrait argumenter sur le fait qu'il est difficile pour des agriculteurs de transformer leur système de production et de trouver des cultures alternatives. Je mentionnerais quelques exemples qui existent au Québec actuellement de recherche sur des cultures différentes.

Par exemple, le Conseil québécois sur les plantes fourragères travaille activement au développement du marché du foin de commerce. Quelques vendeurs de semences travaillent sur le développement de l'avoine nue, une culture qui pourrait être servie aux porcs. Et, enfin, un autre exemple, le développement de la culture du panic érigé qui est une plante pérenne, qui pourrait servir de source d'énergie.

Ainsi, La Financière agricole pourrait, par exemple, imposer qu'une parcelle ne soit pas cultivée plus de deux années consécutives en maïs sans qu'un agriculteur, par exemple, perde son droit à l'assurance.

La deuxième pratique agricole qu'il nous semble important à prioriser concerne la limitation de la part des intrants. C'est certainement un objectif à atteindre pour une agriculture axée sur l'efficacité énergétique et la diminution des rejets.

La pratique d'une agriculture biologique peut très bien s'insérer dans cet objectif, mais il existe également des formes intermédiaires de pratiques agricoles qui peuvent être encouragées par les programmes de soutien à l'agriculture.

En ce qui concerne la gestion équilibrée de la fertilisation des cultures, je mentionnerais qu'il existe déjà la base, le respect du règlement actuel. Pour nous, c'est une base, mais il faut aussi certainement valoriser l'utilisation des engrais organiques et des engrais verts. Et entre autres aussi, il serait possible d'encourager le développement de la culture des légumineuses.

On entend souvent la réflexion que le nouveau règlement qui favorise une gestion sur la base phosphore oblige les agriculteurs à acheter des engrais minéraux azotés. L'introduction de légumineuses, qui ont la propriété de fixer l'azote dans l'air, permet de réduire ces achats d'engrais minéraux azotés.

565

Enfin, nous favorisons le recyclage à l'interne des fumiers et lisiers produits sur une entreprise. Selon nous, c'est un aspect important d'une gestion équilibrée de la fertilisation.

570

En ce qui concerne la lutte intégrée des ennemis des cultures, nous considérons que la réduction de l'emploi des pesticides doit être également une priorité. Beaucoup de démarches sont déjà entreprises chez des agriculteurs, comme des techniques alternatives comme le sarclage, l'arrosage en bande, les doses réduites.

575

Le Guide des bonnes pratiques agroenvironnementales, publié par le MAPAQ, décrit aussi des pratiques permettant de minimiser les impacts lorsqu'on utilise des pesticides. Selon nous, ces pratiques-là devraient aussi être au coeur des programmes d'écoconditionnalité.

580

Enfin, la préservation des zones tampons et des lieux de biodiversité peut permettre entre autres de protéger, d'une part, le réseau hydrologique mais, d'autre part, de maintenir la biodiversité en milieu agricole.

585

Des entreprises qui, non seulement, localiseraient les boisés, les cours d'eau à préserver, mais qui également mettraient en place des projets de création ou d'entretien de ces zones, devraient bénéficier des bonifications de programmes de soutien agricole.

590

Il existe actuellement des programmes soutenus par des organismes, comme la Fondation de la faune du Québec, qui permettent de concevoir et puis d'exécuter des plans. Ainsi, ça permet de limiter les investissements directs des entreprises agricoles.

595

La deuxième question, quels programmes peuvent ou doivent devenir écoconditionnels? Nous avons retenu quatre programmes particuliers: l'assurance-stabilisation du revenu, le compte de stabilisation du revenu agricole, le remboursement des taxes foncières, et puis le financement agricole. Je ne décrirai pas les programmes puisque ça a été fait tout à l'heure.

600

Le premier programme, l'assurance-stabilisation est un levier qui nous apparaît très important parce qu'il touche un grand nombre d'entreprises agricoles. Il serait, selon nous, possible d'ajuster le modèle des coûts de production pour introduire des exigences en termes de développement durable.

605

Par exemple, dans un premier temps, un modèle de production, qui intégrerait les objectifs environnementaux qu'on a mentionnés plus tôt, pourrait permettre le cas échéant, si ça coûte plus cher, d'obtenir une compensation supérieure, par exemple, à la compensation de base. On pourrait avoir un modèle de coût de production Enviro-plus, puis un modèle ordinaire. Et puis, progressivement, ce modèle pourrait devenir une base unique de référence.

Plusieurs entreprises agricoles absorbent déjà les coûts environnementaux. C'est important de consolider, selon nous, et de gratifier les efforts de ces entreprises-là.

610 On peut évidemment questionner le modèle de l'ASRA en tant que tel, qui est un paiement qui est lié au volume de production. Peut-être un paiement plus lié au revenu serait moins dommageable pour l'environnement mais, ça, c'est un autre domaine que l'écoconditionnalité.

615 En ce qui concerne le compte de stabilisation du revenu agricole, actuellement, le gouvernement verse des montants équivalant au double du montant versé quand il s'agit des jeunes entreprises pour encourager la relève. Nous considérons que, de la même manière, il serait possible d'utiliser cet outil pour encourager des entreprises qui ont intégré des pratiques de développement durable, en bonifiant les montants versés pour ces entreprises ou en réduisant ceux versés à des entreprises qui ne s'engagent pas dans le développement durable.

620 Un troisième levier, le remboursement des taxes foncières. Ce programme de remboursement pourrait aussi être lié à des objectifs. Les entreprises, par exemple, qui mettraient en place des protections de zones sensibles, pourraient bénéficier des conditions maximales de remboursement par exemple.

625 En ce qui concerne le financement agricole, selon nous, c'est un programme très important. L'analyse des dossiers présentés pour obtenir un soutien financier devrait contenir des mécanismes permettant de vérifier le caractère durable des projets proposés et faire bénéficier des conditions optimales de financement aux projets qui respectent les critères.

630 À l'inverse, on devrait limiter le financement de projet dont la mise en opération présenterait à court terme ou à moyen terme des difficultés environnementales. Par exemple, une entreprise en production animale, dans une zone actuellement en surplus de lisier, qui voudrait s'installer sans aucune marge de manoeuvre quant à sa capacité à long terme de recycler les lisiers, devrait assumer ce risque à ses frais ou avec un soutien minimal du gouvernement.

640 Le levier du financement agricole nous apparaît particulièrement important parce qu'il constitue la porte d'entrée des entreprises dans le système, et qu'une approche de financement axé sur l'écoconditionnalité permettrait de prévenir les dysfonctionnements futurs et les coûts de correction requis pour y faire face. En d'autres termes, si on avait ces mesures-là dans le passé, on n'aurait peut-être pas eu besoin de corriger la situation actuelle.

645 Enfin, à la dernière question, quels mécanismes permettraient d'introduire une démarche souple, nous avons retenu trois mécanismes importants: la suspension des paiements de soutien en cas de constat de défaut de conformité; le soutien et la mise en place d'un projet de conservation des ressources à la ferme; et, enfin, la modulation pour chaque programme de soutien.

650 En ce qui concerne la suspension des paiements de soutien, il existe actuellement une législation qui s'applique à certaines cibles prioritaires qu'on a mentionnées tantôt, comme la

fertilisation équilibrée des cultures. Ces mesures ont force de loi. Elles constituent, selon nous, le cadre incontournable pour la pratique de l'agriculture au Québec.

655 Même si ces mesures possèdent leurs propres conséquences pénales, la société québécoise ne peut se permettre de verser des fonds publics aux entreprises qui se trouvent en défaut de conformité réglementaire ou législative. Ainsi, selon nous, une entreprise prise en défaut devrait voir ses paiements de soutien suspendus tant et aussi longtemps que la preuve de correction n'a pas été soumise.

660 Il ne s'agit pas ni de coupure ni de réduction, ce qui, selon nous, alourdirait considérablement les sanctions pénales et pourrait engendrer des calculs complexes, mais la suspension est, selon nous, indispensable.

665 Le deuxième point concerne le projet de conservation des ressources à la ferme. Quand on étudie les entreprises qui ont déjà mis en place des mesures agroenvironnementales, on se rend compte qu'un projet de conservation peut être un outil important pour un agriculteur. Ce projet de conservation des ressources permet à une entreprise de faire un diagnostic de sa situation environnementale, d'en faire l'analyse, de proposer un plan d'action et de mesurer les résultats.

670 Ce type d'approche est déjà bien reconnu. Monsieur Trudel, à Saint-Hyacinthe, présentait le PGFI, l'ancêtre du PAEF, ça ressemblait un peu à ça. Quelques clubs-conseils en agroenvironnement déjà implantés sur le territoire travaillent aussi avec des systèmes comme ça.

675 Un agriculteur qui met en place un projet de conservation sur son entreprise devrait, selon nous, recevoir la bonification maximale des programmes de financement précédemment mentionnés. De plus, cette démarche devrait être soutenue. Elle l'est actuellement par les programmes Prime-Vert, on l'a vu tantôt.

680 Toutefois, selon nous, l'efficacité et la validé d'une démarche comme un programme de conservation des ressources reposent sur la volonté de changement des agriculteurs qui mettent en place un tel projet. Ainsi, à court terme, c'est une approche qui devrait rester volontaire et liée à des incitatifs financiers, plutôt que coercitive.

685 Cette approche permettrait aux agriculteurs novateurs de s'engager dans des directions nouvelles de développement de l'agriculture. Ces agriculteurs pourraient ensuite servir de modèles pour établir les modèles de production durable.

690 Je mentionnerais d'ailleurs qu'il existe déjà un bassin d'agriculteurs qui sont engagés activement et depuis plusieurs années dans des pratiques agricoles durables. Et ces agriculteurs peuvent d'ores et déjà servir de modèles.

695 Le troisième mécanisme important selon nous, c'est la modulation des programmes de
soutien. Ce qu'on entend par là, c'est qu'il serait important d'arrimer à chaque programme de
soutien des objectifs environnementaux spécifiques. Tantôt, je mentionnais par exemple la
possibilité de lier les remboursements de taxes foncières à la protection des sols ou à la
protection des cours d'eau. Je pense qu'il serait important de vérifier avec chaque programme
700 quel objectif on peut lui lier.

Toutefois, sans attendre que toutes les études économiques ou financières soient
réalisées, nous croyons qu'il faut introduire le plus rapidement possible une culture
d'écoconditionnalité et préparer les agriculteurs à un virage incontournable vers le
705 développement durable.

Ainsi, selon nous, il ne faut pas hésiter à aligner les programmes sur des objectifs
environnementaux, même si cela devrait impliquer au départ que des sommes ou des
avantages minimes ou symboliques. Ce serait, selon nous, un signal de reconnaissance pour
710 les entreprises qui sont déjà engagées dans la protection des ressources et également un appel
aux autres entreprises à s'y préparer activement.

En terminant, je dirais que notre réflexion sur le concept de l'écoconditionnalité est partie
du constat que, dans le contexte actuel, plusieurs entreprises agricoles ont déjà mis la
protection de l'environnement au coeur de leur gestion quotidienne. Les agriculteurs qui ont fait
ce choix d'une gestion écologique de leur entreprise soulignent systématiquement que leur
première démarche a été une réflexion philosophique sur leur mode de fonctionnement, ceci
715 bien avant de changer leurs pratiques.

J'ai repris cette réflexion de Jean-Marie Pelt, un écologiste français, sur l'adaptation. Il
mentionne que l'adaptation exige certaines conditions. Elle suppose, en particulier chez
l'homme, un effort volontaire qui prend tout son sens que s'il s'enracine dans une intime
compréhension des expériences vécues et s'il s'oriente vers une vision cohérente de l'avenir,
entraîné par un projet personnel ou collectif.
720

Les agriculteurs, qui ont fait des choix environnementaux, ont fait des projets
personnels. Je pense que, actuellement, nous devons mettre en place un projet collectif de
développement durable.
725

La mise en oeuvre du concept d'écoconditionnalité demande certainement une réflexion
quant aux pratiques agricoles et au soutien que l'on veut apporter aux agriculteurs. Mais, selon
nous, elle nécessite très certainement de proposer un réel projet de développement durable de
l'agriculture et certainement de remettre en question la notion de croissance comme le leitmotiv
de l'industrie agroalimentaire, tel que monsieur Rémi Trudel, ministre de l'Agriculture, l'a
730 présenté lors du Rendez-vous des décideurs de 1999.

Je vous remercie.
735

LA PRÉSIDENTE :

740

Merci, madame Breune.

Il y a des gens dans la salle qui ne cessent de murmurer et c'est très agaçant. Alors, je vous demanderais de retenir votre souffle, s'il vous plaît. Si vous avez le goût de parler, il y a le hall d'entrée.

745

Alors, maintenant, je demanderais à notre troisième conférencier, monsieur Rémy Lambert de l'Université Laval, de répondre à la question X enfin, il a accepté de se prêter à l'exercice X est-il justifiable de soutenir financièrement la production porcine dont la majeure partie est exportée?

750

Pendant que monsieur Lambert installe le canon servant à la présentation, j'en étais rendue à la semaine prochaine, à notre thématique sur le développement durable. Alors, la Commission se déplace à Saguenay. Et nous aurons donc, le mardi en soirée, le bilan des expériences d'implantation au Québec, donc avec Jean-François Aubin et Mathieu Forget de Aubin & Forget. Et il y aura également un conférencier, dont je n'ai pas encore le nom, qui traitera de la ruralité.

755

Par ailleurs, le mercredi en après-midi, nous traiterons de stratégies et d'indicateurs de développement durable avec des représentants d'Agriculture et agroalimentaire Canada, du ministère de l'Environnement du Québec, de l'Université du Québec à Chicoutimi et du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

760

Et finalement, en soirée, le processus de concertation sociale et les conditions de cohabitation avec quatre conférenciers.

765

Alors, vous êtes prêt, monsieur Lambert?

M. RÉMY LAMBERT :

770

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

775

À vous la parole.

M. RÉMY LAMBERT :

Merci. Alors, madame la présidente, messieurs les commissaires, bonne soirée. Bonsoir messieurs, dames. Alors, vous allez me permettre, bien sûr, de jouer mon rôle de professeur. Donc, je vais me tenir debout pour ma présentation.

780

785 Lorsque monsieur Beudet m'a appelé pour me demander, en fait, de participer au BAPE, et puis m'a donné la question à laquelle je devais répondre, la réponse que je lui ai donnée à ce moment-là, en fait, ça a été tout simplement le commentaire de lui dire que c'était une très bonne question. Par ses réactions, j'ai tout de suite deviné que c'était peut-être une question qui était peut-être un peu difficile à répondre, et puis disons qu'on cherchait quelqu'un pour X je me rends compte ce soir X avoir le courage de venir présenter ce sujet.

790 Alors, à savoir si je vais vous remercier, bien, je vais peut-être attendre à la fin de la soirée, si vous me le permettez.

795 Donc, monsieur Beudet m'a rejoint, je pense, le dimanche chez moi finalement. On s'est laissé des messages à quelques reprises sur nos répondeurs. Et puis, donc, je lui ai demandé jusqu'au lundi matin pour donner ma réponse.

800 Et puis le lundi matin, j'ai pris la question et j'ai rencontré trois de mes collègues de travail, donc trois de mes professeurs. Le premier m'a dit: *Écoute, Rémy. Moi, je n'irais pas. Vas-y pas.+ Il y en a un qui m'a dit: *Ça prend beaucoup de courage. Écoute, moi, si on me l'avait demandé, possiblement que j'aurais trouvé quelque chose à faire cette journée-là.+ Et puis cette semaine, j'ai reçu trois téléphones pour dire: *Bien, Rémy, on te trouve très courageux.+ Donc, je me pose la question finalement qu'est-ce que je fais ici ce soir. C'est peut-être mon petit côté un peu innocent, mais dans le bon sens du terme.

805 Je tiens à souligner que j'ai reçu l'aide du professeur Bruno Larue de mon département. Donc, bien sûr, je souligne la participation de Bruno dans cette présentation.

810 J'ai rencontré plusieurs visages connus ce soir, de mes anciens étudiants. Donc, ça ne me rajeunit pas. Donc, vous allez peut-être vous retrouver, comme par magie ce soir, dans certaines parties de mes cours de microéconomie. Pour ceux qui ont fait leur bac en même temps que moi, peut-être dans le cours de microéconomie d'Yvon Proulx. Mais, disons, je vais essayer d'être le moins théorique possible.

815 Ce n'est pas mon intention de donner un cours de microéconomie ou encore d'économie du commerce international ici. Mais par contre, pour répondre à la question, j'ai besoin d'utiliser certains concepts théoriques. Mais je vais essayer par contre d'être le plus pratique possible.

820 Pour répondre à ce type de question, bien sûr, ça nous prend des données. Comme économistes, on travaille avec des données. Présentement, les données, pour vraiment répondre clairement à ce type de question et apporter des réponses valables, ne sont pas disponibles pour l'instant. Je ne vous dis qu'elles n'existent pas.

825 Tout le monde, je pense, connaît Le GREPA et aussi AGRITEL qui possèdent en fin de compte des bases de données ou encore compilent des données qui sont très valables, en fin de compte, pour le type d'analyse qu'on pourrait faire pour répondre à ce type de question-là.

830 Donc, comme je vous disais, j'ai posé la question aussi à mes collègues. Donc, ceux de la première *batch* me disent: *Bien, écoute, Rémy, vas-y pas.+ Il y en a une couple d'autres qui m'ont dit: *Écoute, c'est une question de choix, le fait de est-ce qu'on doit subventionner ou non la production porcine, étant donné que c'est une production à exporter.+ Et les autres m'ont dit: *Écoute, pourquoi pas? Les autres le sont. Pourquoi pas cette production-là?+

835 C'est des réponses qui font intervenir en fait des jugements de valeur. Je vais être très clair ce soir, je vais essayer de ne faire aucun jugement de valeur, simplement me baser sur des concepts économiques pour arriver avec une réponse le plus claire possible.

840 Je pense que ça a sûrement été présenté. En fait, je vais aller assez rapidement là-dessus. J'ai, dans un premier temps, regardé qu'est-ce qu'il se passait au niveau du soutien par production au Québec au niveau du PSE. Je n'ai pas trouvé l'équivalent français, je m'excuse. C'est donc des mesures de soutien, je pense.

845 Donc, ce que j'ai fait en fait, j'ai regardé comment avait évolué dans les dernières années le PSE. C'est sûr que c'est intéressant de regarder le niveau de soutien, mais aussi comment le niveau de soutien avait changé d'une production à l'autre.

850 Donc, ce que vous avez ici, c'est simplement un taux de changement. Donc, c'est une analyse de tendance qui est faite. Et puis ce qu'on voit, c'est dans le secteur laitier, en fait, il y a eu une baisse du soutien de 1,3 %. Donc, c'est une baisse annuelle. Pensez au taux d'intérêt qu'on paie à la banque. Donc, c'est un taux qui est cumulé.

855 Dans le boeuf et le veau, le soutien de façon significative n'a pas changé. Dans le blé a baissé de 10 %. Dans le maïs, non, n'a pas changé. Et dans le porc, c'est maintenu aussi. Donc, le niveau de soutien, en fin de compte, dans plusieurs productions s'est maintenu au cours des années. Ces données-là viennent bien sûr de l'OCDE.

860 Pour vous donner une idée des niveaux de 2001, on les a ici. Donc, dans le lait à 5, 6 qui est publié par l'OCDE, donc 50 %, le boeuf 8,3 %, le blé 18 %, le maïs 15 %, et puis le porc 5,7 %.

865 J'ai aussi porté mon attention sur certains pays, donc le soutien sur certains pays dans le temps et, encore une fois, posé la question: comment est-ce que le soutien a évolué dans le temps? Donc, encore une fois, ma petite analyse de tendance, une petite simple régression pour vérifier en fin de compte si, oui ou non, le soutien avait évolué dans le temps.

Donc, c'est toujours dangereux de regarder un graphique et de voir, oui, on voit bien que ça monte, on voit bien que ça descend. Donc, ça a augmenté ou ça a descendu. Il faut vraiment passer par une analyse de tendance, parce que c'est la variabilité des données qui va faire en sorte que, oui ou non, on a une tendance, ce qu'on appelle les tendances lourdes.

870

Donc, ce qui est un peu surprenant en fait dans le changement, donc dans le temps, le Canada, l'Europe, le Japon, les États-Unis, le niveau de soutien n'a pas changé de façon significative entre 1988 et 2001.

875

Le seul endroit où ça a augmenté, c'est en Australie, donc plus 2,5 %. Bien sûr, c'est très faible. Donc, si on regarde les niveaux, une augmentation de 2,5 % sur un niveau de soutien de 3,2, ce n'est pas beaucoup, mais c'est quand même significativement à la hausse.

880

Il y a aussi le niveau de risque. Donc, s'il y a une mesure de soutien, une intervention de l'État, c'est parce qu'il y a quelque chose dans l'économie qui fait en sorte qu'il y a de quoi qui se passe au niveau du marché. Donc, les prix varient.

885

Donc, j'ai analysé en fait le risque lié à chacune des productions en termes de coefficient de variation. Le coefficient de variation, c'est une mesure relative qui nous donne simplement une idée du niveau de risque relatif d'une production à l'autre.

890

Donc, lorsqu'on regarde par exemple dans le secteur du maïs 1,63, c'est une production qui est plus risquée. En fin de compte, il y a eu de l'intervention plus variable d'une année à l'autre dans la période 1986 à 2001. Le lait a profité en fait d'un support relativement constant dans le temps, pas trop de risque. Le porc est à 0,54, donc ce n'est pas la production la moins risquée en termes de PSE. Donc, il y a quand même eu pas mal de niveaux d'intervention différents.

895

En termes des pays, donc la période est différente un peu. C'est pour ça qu'on regarde en bas au niveau canadien 0,50 comparativement à 0,54. La période n'est pas tout à fait la même. Donc, en Europe, le risque est très élevé. Aux États-Unis 0,32, Australie 0,18, Japon 0,16, Canada 0,50. Donc, en fin de compte, déjà les conditions économiques sur le marché canadien faisaient en sorte que l'intervention était nécessaire dans le temps. Donc, encore une fois, en termes de risque, en termes de variation au niveau de l'intervention, c'était plus risqué sur le marché canadien.

900

Pour répondre à cette fameuse question qui en a fait sourire quelques-uns dans les deux dernières semaines, qui m'a fait passer, en fait, presque la nuit passée blanche, une bonne partie, j'ai décidé d'aborder la question sous trois angles en fait.

905

Le problème, c'est si vous posez cette question-là à un économiste consultant, par exemple, donc vous donnez un contrat pour montrer finalement si, oui ou non, on doit continuer à soutenir la production porcine, j'ai essayé d'imaginer en fin de compte quel type de méthode,

910 quel type d'outil j'utiliserais pour répondre à cette question-là, ou encore moi ou encore
quelqu'un d'autre.

915 Et il y a trois façons de répondre à la question en fait. Donc, il y a sous l'angle de
l'impact global de la société. Donc, on regarde en fin de compte en termes de coûts du
consommateur, coûts du producteur ou bénéfices du producteur, bénéfices du consommateur,
et caetera, et on fait le bilan de tout ça. Je vais donner un petit exemple de ça tout à l'heure.

920 On peut regarder aussi sous l'angle de l'impact pour l'entreprise individuelle. J'ai pris
l'exemple de l'ASRA. Donc, on va aussi avoir des impacts différents selon l'entreprise. Et on
peut arriver avec des conclusions, oui, c'est nécessaire de soutenir ou, non, on ne devrait pas
soutenir.

925 Et aussi, il y a sous l'angle de la coordination verticale de la filière. Donc, j'ai un de mes
étudiants qui suit mon cours présentement en filière de marché. Il n'y aura pas de question là-
dessus à l'examen final, mais c'est une partie, en fin de compte, de la théorie qu'on utilise en
organisation industrielle pour expliquer comment une filière en fin de compte, par exemple celle
du porc, fonctionne et quels sont les bénéfices à une meilleure coordination de filière. Et on va
voir, en fin de compte, comment l'ASRA a un rôle dans cette coordination-là.

930 Avant ça, il faut passer au travers de quelques concepts. Donc, on parle des échanges
internationaux. Un concept important à ne pas oublier, changement technologique. On en a
parlé en fin de compte implicitement dans les deux présentations précédentes. On a des choix à
faire. On a des techniques à mettre en place, et caetera. Donc, il y a des changements
technologiques qui existent au niveau de l'entreprise agricole ou agroalimentaire, ce qui fait en
sorte, en fin de compte, que ça a un impact sur les prix, sur les positions d'équilibre. Ça a un
935 impact sur les entreprises, sur le niveau de profitabilité, sur le niveau des coûts.

940 Donc, c'est nécessaire de regarder l'impact du changement technologique sur les
échanges internationaux, parce que n'oublions pas qu'une partie de la question, c'est: dans
une production qui est exportée, est-ce que c'est toujours justifié de la soutenir?

Et il y a aussi au niveau de la structure de coûts de production de la situation financière
de l'entreprise. Donc, je vais voir comment, pour une entreprise individuelle, l'ASRA peut avoir
des impacts. Donc, ces concepts-là sont nécessaires à comprendre.

945 Encore une fois, je ne veux pas vous donner un cours de commerce international. Le
consultant, que vous pourrez engager pour répondre à la question si, oui ou non, on devrait
continuer à financer la production porcine, pourrait prendre la méthodologie en fait des
échanges internationaux. Donc, ici on a un peu, en fin de compte, très, très simplement
expliqué la situation du secteur porcin au Québec.

950 Donc, on a ici le marché québécois en termes d'offre et de demande, donc la demande
des consommateurs et l'offre des producteurs. On a ici le marché extérieur où aussi il y a une

offre des producteurs et une demande des consommateurs. La technologie et les structures d'entreprises font en sorte que, sur le marché extérieur, le prix est donc un prix d'équilibre à ce niveau-ci et, sur le marché québécois ici, le prix est un peu plus bas étant donné la structure d'entreprises qu'on a adoptée, nos niveaux d'efficacité, et caetera. Il y a plusieurs choses qui peuvent expliquer que les prix peuvent varier d'un endroit à l'autre.

Si on fonctionne en autarcie, donc il y a aucun échange entre les pays, le prix sur le marché québécois va s'établir à ce niveau-là. Le prix sur le marché extérieur va s'établir à ce niveau-là.

Dans le cas de la production porcine, les échanges sont libres. Donc, on ouvre les frontières, les échanges s'établissent. Il y a un équilibre au niveau des prix. Oublions les coûts de transport. L'analyse est exactement la même, un peu plus complexe, c'est tout.

Donc, lorsqu'on ouvre les frontières, il va y avoir une tendance à la hausse du prix du porc au Québec et une tendance à la baisse du prix sur le marché extérieur. De sorte que le fait que le prix augmente au Québec, la production va vouloir produire un peu plus. Bien sûr, le consommateur québécois va demander un peu moins de porc, le prix est plus élevé. Les consommateurs extérieurs vont bénéficier d'un prix moindre. Les producteurs aussi extérieurs vont par contre bénéficier d'un prix moindre.

Donc, le prix d'équilibre va faire en sorte qu'une partie de la production va être exportée à l'extérieur. Donc, ça explique un peu finalement ce qu'il se passe présentement au niveau du secteur porcin au Québec. Donc, bien sûr, le commerce se fait dans ce sens-là.

Changement technologique. Lorsqu'on parle d'un changement technologique, l'impact que ça a, en fin de compte, sur la fonction d'offre, donc le fait d'adopter une nouvelle technologie, si on dit que c'est une innovation technologique, nécessairement, ça a un impact sur les coûts de production. Donc, on s'attend en fin de compte que ça coûte moins cher pour atteindre un certain niveau de production comparativement à une technologie qui est peut-être un peu moins à date.

Donc, le fait d'avoir une innovation technologique m'amène à un déplacement de ma fonction d'offre. Nécessairement, ça a un impact sur le prix d'équilibre. L'innovation technologique peut aussi s'établir au niveau des marchés extérieurs.

Donc, faisons l'hypothèse ici que l'innovation technologique ne se fait -- et ça, je vais faire le lien avec ce concept-là un peu plus tard pour que vous compreniez bien quel est le lien finalement avec un support de l'État. Faisons l'hypothèse que l'innovation technologique se situe seulement que sur le marché extérieur. Donc, à long terme, ce qu'on va s'attendre en fait, c'est que la situation va être inversée. Le fait d'avoir une innovation technologique importante sur le marché extérieur, une situation statique sur le marché québécois, nécessairement l'innovation technologique va m'amener une baisse du prix sur le marché extérieur et un mouvement à

l'inverse finalement de mes exportations. Donc, les exportations n'iront plus du Québec vers l'extérieur, mais de l'extérieur vers le Québec.

1000 Donc, ce qui est important à bien comprendre, c'est qu'une innovation technologique, en fait, peut amener, ou l'absence d'innovation technologique peut amener une région exportatrice à devenir une région importatrice. Donc, l'innovation technologique est importante à se souvenir. Donc, ça, ce sont les concepts qu'on met en banque pour utiliser un peu plus tard.

1005 Donc, je vous reviens avec mon consultant qui est engagé en fait pour répondre à la fameuse question. J'utilise maintenant l'approche des surplus économiques et je vais vous dire en fait si, oui ou non, l'État est justifié d'intervenir en termes de support aux prix, par exemple l'ASRA.

1010 Bien sûr, l'impact va être différent si les prix sont supérieurs aux marchés internationaux ou inférieurs. Donc, j'ai regardé dans les dernières années, le prix de support est en fait supérieur la plupart du temps aux marchés internationaux. Donc, prenons cet exemple.

1015 Mon petit graphique tout à l'heure des marchés internationaux, je l'ai résumé ici seulement que pour le marché québécois. Donc, j'ai mon prix international qui était mon prix d'équilibre tout à l'heure. Et on fait l'hypothèse, par exemple, que l'ASRA va compenser un prix supérieur. Donc, l'économiste qui ferait l'analyse pour répondre à la question si, oui ou non, j'interviens sur le prix, en fait est-ce que je devrais supporter le prix, va avoir la réponse suivante.

1020 On va faire l'analyse des surplus du consommateur, des surplus du producteur. On va regarder finalement la somme des changements, qu'est-ce qui est transféré dans l'économie du consommateur vers le producteur, mais aussi du payeur de taxes. Donc, n'oublions pas qu'une partie de la subvention, en fait, est payée par le payeur de taxes, bien sûr par les producteurs et les productrices. Il y a un coût au programme.

1025 Donc, on arrive en fin de compte à conclure que le fait de supporter, j'ai une perte. On appelle ça *la perte sociale+. Donc, ceux qui ont suivi des cours d'économie internationale ou tout simplement d'économie du bien-être se souviennent, j'espère, de ces concepts-là.

1030 Donc, nécessairement l'économiste qui utilise cette approche va tout simplement dire: *J'ai une perte. Cette perte-là va dépendre, bien sûr, de la position de ma fonction d'offre. Je peux avoir une offre qui est plus élastique, ça va être une perte plus faible, ou une offre beaucoup plus élastique, une perte plus grande.+ Ça se chiffre ces choses-là.

1035 Et on va arriver à conclure finalement que, en tout et partout, dans la société, seulement que du fait que j'interviens sur le marché, j'ai une perte sociale.

Donc, on serait mieux de mettre en place des transferts d'un groupe d'individus de la société vers un autre plutôt que d'intervenir sur le prix. Ça, ça serait la réponse, en fin de

1040 compte, de l'économiste qui utilise l'approche des surplus et de là dire: *Bien, voilà, l'ASRA ne devrait pas exister.+

1045 Ce n'est pas ma réponse. C'est la réponse de l'économiste qui utilise l'approche des surplus. Donc, selon l'approche des surplus, il y a une perte. Si on s'arrête ici, on va se faire des amis et des ennemis. Ça, c'est la fin de la première partie. Mon premier économiste a fait sa job, il a montré en fin de compte qu'on perdait X millions de dollars ou X milliers de dollars sur le marché seulement du fait qu'on intervient. On rend des gens heureux, on rend des gens malheureux, et la somme totale est négative.

1050 Mon autre économiste, qui est engagé aussi pour répondre à la même question, va dire: *Oui, mais le fait d'intervenir avec l'ASRA a un impact sur l'entreprise individuelle.+ Qu'est-ce qu'il se passe au niveau de l'entreprise individuelle?

1055 Pour l'entreprise individuelle, il faut distinguer deux concepts au niveau de l'entreprise. Il y a le fait d'avoir une technologie qui est présente sur l'entreprise et il y a aussi le gestionnaire ou la gestionnaire. Donc, il y a deux concepts. Il y a le concept de la technologie et il y a le concept de gestion qui est plus liée, elle, à l'efficacité économique, deux concepts totalement différents qui la plupart du temps on mélange.

1060 Lorsqu'on parle d'économie de taille, on va en parler un petit peu tout à l'heure X je pense que la question a été soulevée lors de la Commission X et qu'on calcule ça sur des coûts moyens, puis on compare des entreprises, je suis désolé, on fait une erreur. Il y a une erreur de fond. On mélange des concepts. Donc, on compare des pommes et des oranges.

1065 Donc, l'économiste, qui aurait à travailler cette question-là sous l'angle de l'entreprise individuelle, devra nécessairement faire cette analyse-là, donc l'analyse de la technologie et de l'efficacité économique. Une partie de mes notes de microéconomie, RU 15073, pour ceux qui ne s'en souvenaient pas.

1070 Coût de production. Ne portons attention seulement qu'ici au prix. Faisons l'hypothèse par exemple que, ça, c'est le prix du marché X en fait, c'est le prix du marché X et j'ai trois types d'entreprises. Je vais vous expliquer pourquoi, même avec un prix de support, il y a des entreprises qui ne sont pas satisfaites, puis il y a des entreprises qui sont très heureuses d'avoir l'ASRA. Il y en a d'autres qui disent: *On pourrait peut-être avoir mieux.+ C'est normal.

1075 Faisons l'hypothèse que j'ai une entreprise qui produit à ce niveau-là, qui a une structure ou une technologie qui fait en sorte que son niveau de production, premièrement, est à Q_1 et, étant donné le prix, son coût de production est à peu près égal au prix. Donc, il est en situation finalement de profit nul. Il ne couvre que ses coûts.

1080

J'ai une autre entreprise qui a une technologie différente et cette entreprise-là a une structure de coûts qui fait en sorte que, étant donné que le prix est constant pour tout le monde, a un niveau de coûts inférieur, fait un profit, très heureux.

1085 Et j'ai une entreprise qui a une technologie qui date possiblement, très peu efficace, qui a des coûts de production très élevés, un prix du marché très bas, cette entreprise-là ne demeurera pas longtemps sur le marché.

1090 Qu'est-ce qu'il se passe avec l'ASRA? L'ASRA arrive et on subventionne un prix moyen. On calcule un coût moyen pour déterminer un prix. L'entreprise qui est ici va être heureuse; on va avoir un profit qui va se dégager. Cette entreprise-là va être encore plus heureuse. Cette entreprise-là ne sera pas plus heureuse; elle est encore dans le négatif.

1095 Donc, dans un premier temps, pour faire l'analyse si, oui ou non, c'est nécessaire de subventionner une production, qu'elle soit exportée ou pas, finalement la réponse est à peu près la même. Donc, pour savoir si, oui ou non, on doit financer une entreprise, par exemple l'entreprise porcine, il faut avoir accès à ce type d'analyse-là, donc de la technologie. Lorsqu'on calcule un coût de production moyen, c'est ce qu'on obtient. Donc, on mélange tout le monde. Donc, ça, c'est la partie technologie.

1100 Je vous ai parlé tout à l'heure de l'efficacité. Le coût de production de l'entreprise, bien sûr, ça vient de la technologie, mais ça vient aussi du comment est-ce qu'on utilise ma technologie.

1105 Donc, on peut avoir deux entreprises similaires, une qui ne fait pas de profit et l'autre qui en fait. Mais elles ont la même technologie, la même taille et on se demande quelle est la différence. La différence est souvent au niveau de la gestion, donc l'utilisation, en fin de compte, ou la bonne utilisation des intrants.

1110 Donc, comme je viens de dire, pour une même technologie, pour une même taille d'entreprise, on va s'attendre à avoir des coûts de production similaires. La différence de coût qui va être observée entre ces deux entreprises-là, en fait, va provenir de l'efficacité avec laquelle on utilise la technologie tout simplement.

1115 Là, je mets les deux concepts. Encore une fois, oubliez les courbes. Ça représente tout simplement la fonction de production ou encore les fonctions de coûts de l'entreprise selon sa technologie. J'ai une entreprise qui va se situer à ce niveau-là, donc qui va produire à des coûts très faibles, mais sur sa frontière, donc qu'on va appeler une entreprise efficace techniquement et économiquement, et une autre entreprise qui va avoir des coûts de production plus élevés, qui va être inefficace économiquement. Les deux entreprises ont la même technologie. La différence entre les deux, c'est au niveau de la gestion.

1120 On a aussi, ce qui peut faire différencier le coût de production, l'effet de taille. Je m'en viens au lien avec l'ASRA. Donc, l'effet de taille. L'effet de taille, c'est tout simplement de voir

1125 comment, lorsque j'augmente la taille de mon entreprise, est-ce que mes coûts de production baissent.

On a fait une étude -- je pense que, Claude, tu as participé à cette étude-là. Claude Roy est ici à quelque part. Oui, je pense que tu étais un des auteurs de cette étude-là. Si je t'ai
1130 oublié, je m'excuse. Romain et Lambert, possiblement Roy, on a fait une étude dans le secteur laitier pour démêler justement les effets de taille et les effets d'efficacité.

Lorsqu'on regardait pour un même niveau d'efficacité, on posait la question -- quelqu'un me disait qu'on avait posé la question cette semaine sur les économies de taille. Dans le secteur
1135 laitier, on a vérifié si on avait des économies de taille. Souvenez-vous que l'économie de taille, c'est ça ici. C'est ce déplacement-là. C'est la même technologie; c'est, on suppose, la même efficacité. On se déplace sur ma fonction ici.

Donc, on a épuré, en fin de compte, la base de données pour ne garder que les
1140 entreprises efficaces, comparer les entreprises comparables. C'est pas les coûts moyens de production.

On avait trois tailles d'entreprises, moins que 30 vaches, 31-40, 41-50, 50 vaches et plus. On a calculé des coûts moyens de production, pour chacune de ces tailles-là, pour les
1145 entreprises qui sont les plus efficaces en fait. La conclusion qu'on est arrivé dans le secteur laitier X dans le secteur porcin, on n'a pas pu le faire, je n'ai pas accès à des données pour répondre à cette question-là X dans le secteur laitier, on a trouvé qu'il n'y avait pas d'effet de taille.

Donc, il y a rien qui est sorti de façon statistique pour montrer en fin de compte que
1150 lorsque j'ai deux entreprises comparables au niveau de la gestion, donc tout le monde est très efficace, elles sont toutes sur leur frontière, elles ont différentes tailles, ces entreprises-là en fin de compte n'ont pas des coûts de production si différents l'une de l'autre. C'est dans le secteur laitier, bien sûr.

On a regardé ensuite pour une entreprise d'une taille donnée maintenant. Quel est
1155 l'impact justement de la gestion, d'être plus efficace ou pas. Donc, on a pris ici, par exemple, une taille 41-50 vaches et on a regardé les entreprises qui étaient efficaces à 75 %, 75-90 %, 90 % et plus. Donc, ce que ça veut dire ici 90 % et plus, c'est tout simplement une entreprise
1160 qui a une technologie, une certaine taille, et qui l'utilise très bien.

À côté de ça, le plus petit que 75 %, j'ai la même entreprise similaire, mais qui utilise
1165 mal sa technologie. Et on a vu dans le secteur laitier en fait que, avec le niveau d'efficacité, il y avait une baisse significative des coûts qui se situe aux alentours de 6 \$. Donc, entre le niveau d'efficacité pour une même taille, on avait une différence de 6 \$ l'hectolitre au niveau des coûts de production.

1170 On a maintenant identifié quels sont les facteurs qui expliquent cette efficacité-là. Les facteurs les plus significatifs, en fait, qui expliquent l'efficacité, on pourrait remplacer *éducation+ par *formation+, parce qu'on peut avoir des gens très bien formés, mais très peu éduqués, bien sûr. Donc, niveau de formation du gestionnaire. Qualité de l'alimentation. Qualité génétique; en fait, on a regardé au niveau de la génétique du troupeau. On avait le contrôle laitier et le nombre d'années comme membre d'un syndicat de gestion.

1175 Chacun de ces points-là était très significatif pour expliquer la bonne efficacité. Et on était capable, en fin de compte, de chiffrer l'importance de chacun de ces points-là. Donc, on était capable de dire: si on passe d'un niveau de formation de ITA, par exemple, à un baccalauréat, on peut montrer que, en moyenne, on va avoir une baisse de coûts de production de tant. On a été capable de le chiffrer, même chose pour le nombre d'années de participation à un syndicat de gestion.

1185 Un point que je veux mettre aussi clair, quand on parle d'efficacité, on ne parle pas de productivité. On fait souvent fausse route en parlant de productivité comme étant -- c'est-à-dire la haute productivité comme étant l'objectif à atteindre. C'est faux, ça. On peut avoir des entreprises très productives, très peu efficaces. On peut avoir une entreprise qui est plus productive qu'une autre mais moins efficace que la première. Il faut faire bien attention à ça. Ce sont deux concepts totalement différents. Et souvent, on parle d'efficacité technico-économique mais, en fait, on parle de productivité et on fait l'erreur. Le fameux RST X UTP, c'est une mesure de productivité et non pas d'efficacité.

1190 Donc, il y a trois éléments qu'il faut bien distinguer, lorsqu'on veut bien répondre à la question qui nous est posée, lorsqu'on utilise l'approche de l'entreprise individuelle.

1195 Donc, le premier, la technologie qui est utilisée. On a vu finalement que trois technologies différentes amenaient trois entreprises dans des situations complètement différentes.

1200 L'efficacité économique. Pour un même type de technologie, étant efficace ou pas efficace, je vais être heureux ou pas heureux finalement avec le support de l'État.

1205 Et aussi la taille de l'entreprise si l'économie de taille existe. On ne l'a pas montré. Donc, je n'ai pas les données pour l'évaluer. J'ai fait une revue de littérature de ce qui existait dans le secteur porcin puis, finalement, les auteurs se réfèrent un et l'autre pour dire qu'il y a des économies de taille dans le secteur porcin, mais je n'ai pas trouvé l'étude qui démarre ça. Je ne l'ai pas trouvée. Si vous l'avez, vous me l'envoyez.

1210 Donc, la conclusion de cet économiste-là pourrait être en fin de compte que -- ou certains diront qu'on ne doit pas supporter des entreprises qui, par leur taille, s'il y a des économies de taille, l'efficacité économique, la technologie utilisée, obtiennent des profits économiques supérieurs ou très élevés.

1215 Donc, bien sûr, si on a une technologie à point, on a des économies de taille, on a une grande taille et, en plus, on a un très bon niveau de gestion, mes coûts de production vont être très bas. Quand je vais recevoir mon chèque de l'ASRA, je vais être très heureux, bien sûr. Et d'autant plus que ce prix-là, en fin de compte, est basé sur un coût moyen de production, qui inclut finalement plusieurs entreprises qui ne sont peut-être pas efficaces.

1220 Donc, ça, ça peut être la réponse en fin de compte du deuxième économiste qui regarde au niveau de l'entreprise et des facteurs qui conditionnent la rentabilité de l'entreprise.

La troisième façon d'aborder la question, c'est de regarder la coordination de la filière. Et là, on fait le lien avec l'organisation industrielle, comment est-ce que ça fonctionne une filière.

1225 Quand on parle de coordination de la filière, c'est tout simplement la synchronisation de la façon dont le produit finalement voyage du producteur vers le consommateur. Donc, si on fait le lien, par exemple, avec le secteur porcin ou n'importe quel secteur en fait, on a à une extrémité le marché ouvert, c'est-à-dire que j'ai aucun lien avec une meunerie ou encore un transformateur. Je produis mon porc, je le vends sur le marché. J'achète mes intrants à l'endroit où ça me coûte le moins cher, et caetera. Je n'ai pas de lien. Donc, on est vraiment sur le marché ouvert.

1235 Plus on se dirige vers l'autre extrémité, on atteint ce qu'on appelle l'intégration verticale. En passant, j'ai lu de temps en temps, on entend parler d'intégrateurs mais, en réalité, l'intégration verticale, c'est vraiment lorsqu'on prend contrôle de l'entreprise, donc on en devient propriétaire. On est plus, je pense, au niveau des contrats de production. Lorsqu'on a un contrat, le producteur a des normes à respecter, on reçoit les intrants. On a, par exemple, un conseil d'un agronome, et caetera, qui est fourni par ce qu'on appelle l'intégrateur. Donc, on parle plus de contrat de production à ce moment-là.

1240 Ce qui est important, c'est que le contrôle va du producteur à l'intégrateur. Il y a quelque chose qui explique ça, pourquoi est-ce qu'on passe de là à là. En organisation industrielle, on parle de coûts de transaction. Quand je fais affaires sur le marché ouvert, que je n'ai pas de lien, de contrat avec personne, m'assurer que mon produit va être acheté, m'assurer -- ou 1245 l'acheteur s'assurer que le produit va être de qualité, et caetera, ça peut coûter assez cher. C'est ce qui s'appelle des coûts de transaction.

1250 Donc, plus les coûts de transaction finalement d'une production ou d'un produit vont être élevés, plus je vais me déplacer vers l'intégration. Pourquoi? Question de diminuer les risques, l'incertitude.

Donc, c'est ce que je disais. En fin de compte, ici je me dirige pour diminuer les risques et diminuer les coûts de transaction. Je me déplace vers ce qu'on appelle l'intégration verticale.

1255 Quand on parle des coûts de transaction, la théorie des coûts de transaction met l'emphase sur la spécificité de l'actif et l'incertitude. Je vais faire le lien aussi avec la production porcine à l'instant.

1260 Lorsqu'on parle de la spécificité de l'actif, c'est à partir du moment où l'investissement est fait, par exemple un producteur ou une productrice investit en production porcine dans des bâtiments, dans des technologies, une fois que c'est fait X je ne suis pas spécialiste en production porcine X on me dit que c'était relativement difficile de transformer ce bâtiment-là à un autre usage pour être efficace. Donc, c'est un actif qui est relativement spécifique. Il y a un danger à ça. Et aussi la théorie des coûts de transaction met l'emphase sur l'incertitude pour
1265 expliquer comment la filière est coordonnée. Je vais les passer un après l'autre.

 Lorsqu'on parle d'actif spécifique, je disais qu'il y avait un danger à ça. Le fait d'avoir, en fin de compte, un producteur qui investit dans une technologie de pointe qui est relativement fixe pour cet usage, s'il n'y a pas de coordination, s'il n'y a pas d'intégration, qu'on est
1270 simplement sur le marché ouvert, il peut y avoir un risque pour le producteur finalement de se faire dire à la fin de l'année: *Bien, écoute. Ton porc, je n'en veux pas.+ Donc, on est pris avec, finalement, une technologie. On peut très difficilement faire autre chose que du porc, donc, ça peut amener un risque. Je parle de risque parce qu'il y a un lien encore une fois avec l'ASRA.

1275 Donc, il y a une possibilité de sous-investissement de la part des producteurs. Souvenez-vous du changement technologique. Le changement technologique peut amener une filière, en fin de compte, relativement parlant à perdre son avantage concurrentiel sur le marché si on a une absence d'investissement productif de la part des producteurs, parce que c'est une
1280 question de coûts de production.

 Au niveau de l'incertitude, c'est la même chose. Forte incertitude amène une possibilité de sous-investissement dans une technologie de pointe. Quand on parle des sources d'incertitude, prenons le prix du produit. Il faut bien remarquer que, de plus en plus, les prix
1285 sont sensibles aux changements dans le niveau de production. Je vais vous donner un exemple tout à l'heure. Et la demande de porc est devenue de plus en plus inélastique.

 L'impact de ça. Je ne peux pas faire le même graphique X ça, ça vient de l'ERS X je ne peux pas faire ce graphique-là au Québec. Pourquoi? On a l'ASRA qui stabilise. Donc, on n'a
1290 pas le même effet, en fin de compte, d'entraînement.

 Si on regarde aux États-Unis ce qu'il s'est passé, quand je dis que les prix sont de plus sensibles, allons à la prochaine ici, on a la demande de plus en plus inélastique. Si j'ai une demande qui est très élastique, ma production augmente, mon prix va baisser très peu.
1295

Si j'ai une demande qui est très inélastique, ma production augmente la même chose, je vais avoir un très, très fort mouvement de mon prix. Et on dit que, dans le porc, la demande est de plus en plus inélastique, donc de plus en plus sensible à la quantité qui est offerte.

1300 Donc, si on retourne à notre figure précédente, on a ici augmentation de la production suivie d'une baisse assez importante des prix au niveau des États-Unis, 78-79. En 74, on avait eu une baisse de la production suivie d'une forte augmentation des prix. Pensez à l'inélasticité de la demande. 82-83, faible augmentation de la production, très forte baisse des prix, et caetera. De là à là, on voit aussi le cycle du porc qui se répercute.

1305 Il n'y a aucune raison de penser qu'au Québec, si on n'avait pas l'ASRA, on aurait cette situation-là. J'ai essayé de le faire au niveau du Québec, ça ne ressort pas du tout cet effet de variation-là. Mais, comme je vous dis, il n'y a pas vraiment lieu de penser que ça serait différent, ici au Québec, si on n'avait pas une certaine assurance.

1310 Donc, si on dit que la spécificité de l'actif et l'incertitude ont un impact sur les investissements, on va investir dans une technologie plus flexible, moins efficace, ce qui peut amener en fin de compte une moins bonne efficacité X pensons à l'efficacité économique que je vous ai parlé tout à l'heure X moins bonne efficacité, puis aussi une baisse des exportations. On est dans une province qui exporte à l'étranger. Donc, nécessairement, on aura un impact sur la baisse des exportations.

1320 La façon dont les entreprises contournent les risques qui sont liés à la spécificité de l'actif et l'incertitude, c'est par des contrats puis de l'intégration verticale. L'assurance, l'ASRA, est une troisième façon, en fin de compte, d'assurer un certain revenu au niveau de la production pour permettre possiblement un investissement au niveau de la production.

1325 Donc, l'économiste, en fin de compte, qui utiliserait la théorie des coûts de transaction pourrait très bien défendre le point de vue que l'assurance, qui est donnée par l'ASRA, amène les producteurs à investir dans de la technologie de pointe. Donc, c'est comme ça qu'on pourrait le prendre.

1330 Donc, si je fais le résumé des trois points, en fin de compte de mes trois économistes, pour la société, si je fais l'analyse du point de vue social, donc des pertes nettes, il y a une perte pour la société, donc on ne devrait pas soutenir.

1335 Ça ne tient pas compte, cette approche-là, des bénéfices qui découlent en fin de compte de la réduction des risques liés à l'ASRA. N'oublions pas que le fait de réduire le risque au niveau de la production m'amène un investissement, m'amène un déplacement de ma fonction d'offre vers ma droite, m'amène à augmenter mes exportations. Et si on n'était pas exportateurs, un marché libre m'amène à des baisses de prix au niveau du consommateur nécessairement.

1340 Il y a aussi l'impact, bien sûr, qui est influencé par l'élasticité de l'offre comme on a vu. Donc, si j'ai une offre qui est très, très inélastique, l'impact sera très, très, très marginal. Mais on n'a pas cette information-là. Quelle est l'élasticité de l'offre présentement? Je ne la connais pas.

1345 Sur la base de l'entreprise individuelle, bien sûr, j'ai dit qu'il y avait des entreprises qui étaient très heureuses avec l'ASRA, des entreprises qui étaient aussi malheureuses. Et je vous ai aussi dit qu'il y avait des facteurs qui expliquaient l'efficacité et que, si on fait le lien avec la production laitière, et faisons l'hypothèse qu'on a un peu le même comportement de production entre la production laitière et la production porcine pour ce qui est de l'efficacité, si je réussis, en fin de compte, à privilégier l'adoption de certaines pratiques qui se révèlent être un impact certain sur le niveau des coûts de production, donc de l'efficacité, bien, on peut, en fin de compte, amener les producteurs à adopter une certaine technologie, amener une baisse des coûts de production, et ça se répercute, bien sûr, au niveau du coût de l'achat.

1355 Donc, la question, c'est de savoir en fin de compte quels sont les facteurs qui expliquent l'efficacité économique. Ces facteurs-là pourraient être privilégiés. On a parlé tout à l'heure d'avoir une certaine discrimination, en fin de compte, dans la distribution du support. Ça pourra très bien être fait selon certains critères pour encourager la production à adopter certaines pratiques, qui fait en sorte que les coûts de production baissent.

1360 N'oublions pas que si les coûts de production baissent, le prix de soutien va baisser. Un prix de soutien qui baisse, ça ne veut pas dire que les profits baissent. Ça dépend comment mes coûts ont baissé. Donc, le profit, c'est la différence entre les revenus et les coûts de production. Si ça a un impact sur les coûts de production, nécessairement, bien sûr, ça aura un impact sur les prix de soutien.

1365 Au niveau de la coordination de la filière, donc les conclusions qu'il faut retenir, le soutien à la production a le même effet qu'une conclusion d'un contrat ou de l'intégration verticale, diminution du risque.

1370 L'ASRA assure une certaine sécurité permettant un investissement dans les technologies de pointe. C'est une hypothèse que je pose, mais c'est une assurance. L'assurance amène un déplacement de la fonction d'offre; ça a été prouvé à plusieurs reprises.

1375 Ça a un impact sur les coûts de production. Le fait d'investir dans des technologies de pointe, de se maintenir à jour amènent en fin de compte un impact sur le prix de soutien.

1380 Donc, si on essaie de faire le lien avec cette approche-là et la question qu'on a posée au départ, moi, je suis tenté de dire que, oui, il y a nécessité de soutenir la production parce qu'il y a des effets positifs à ça. Je ne pense pas qu'il faut simplement prendre la partie des surplus -- c'est-à-dire des pertes pour la société. Je pense que c'est une approche qui est fautive au départ.

1385 Il faut regarder ce qu'il se passe au niveau individuel des entreprises. Mais, par contre, on a à s'interroger sur le fait de calculer en fin de compte un coût de production moyen sans tenir compte nécessairement de l'efficacité des entreprises. Cette efficacité-là pourra être estimée selon les facteurs qui viennent influencer cette efficacité-là, comme je l'ai montré tout à l'heure, par exemple par le niveau de formation. Donc, on serait capable en fait de pondérer en quelque sorte le coût de production et possiblement mettre en place des politiques qui viennent encourager l'adoption de certaines technologies ou de certaines pratiques chez les producteurs, 1390 pour amener finalement une baisse du coût de production à long terme.

1395 Et, bien sûr, en amenant une baisse du coût de production, le niveau de profitabilité des entreprises va être maintenu et ça va aussi amener une plus forte concurrence avec l'extérieur, c'est-à-dire une meilleure concurrence du Québec en fin de compte vis-à-vis l'extérieur si on met en place des politiques qui viennent influencer l'adoption de technologies de pointe, donc pour accélérer, en fin de compte, le changement technologique.

1400 Je me mets peut-être un doigt dans l'engrenage, mais si on impose une contrainte environnementale, on en a parlé tout à l'heure un peu, lorsqu'on impose des contraintes environnementales -- donc, je reviens encore avec mon petit graphique de professeur, mon offre, ma demande, mon prix de marché, mon prix de l'ASRA, mes exportations, qui sont la différence entre les deux. Si j'impose une contrainte environnementale, je vous ai dit qu'on faisait déplacer la fonction d'offre, nécessairement je vais réduire mes exportations. Ça va avoir un impact sur mes exportations. Donc, on part, en fin de compte, d'un niveau d'exportation à 1405 ce niveau-là à un niveau d'exportation qui est réduit.

1410 Faisons maintenant le lien avec ce que j'ai dit tout à l'heure, des technologies qui permettent l'adoption -- c'est-à-dire, les politiques qui pourraient permettre l'adoption de technologies qui nous permettent de ramener, en fin de compte, ou d'amenuiser les impacts de l'adoption des politiques environnementales qui peuvent être coûteuses pour les producteurs. Donc, on pourrait, en fin de compte, venir contrebalancer par l'adoption d'autres technologies qui amènent une meilleure efficacité, aussi par des pratiques, meilleures pratiques de gestion qui améliorent l'efficacité de la production.

1415 Donc, je pense qu'il faut voir l'ensemble et, finalement, aussi l'ASRA comme étant un outil de diminution du risque qui vient ramener un peu ma fonction d'offre vers la droite. Donc, l'ASRA, encore une fois, étant un outil d'assurance, un outil de stabilisation, permet le déplacement de ma fonction d'offre, une assurance pour les producteurs et aussi une augmentation des exportations.

1420 Ce que je montre ici tout simplement, c'est que lorsqu'on impose des technologies pour respecter l'environnement qui sont coûteuses pour la production, si on a cet effet-là, bien sûr, ça se répercute sur mes coûts de production et ça se répercute en fait dans mon prix de l'ASRA.

1425 Donc, c'est pour ça qu'il faut voir l'ensemble des pratiques de gestion, en même temps que des contraintes environnementales qu'on pourrait émettre.

1430 Je vous remercie de votre attention. J'espère que je n'ai pas été trop flou dans mes explications. J'avoue que je suis un peu nerveux. Donc, je n'ai peut-être pas été clair. Bien sûr, je suis prêt à répondre aux questions. Encore une fois, je ne suis pas un spécialiste de la production porcine; si je peux répondre à vos questions, ça va me faire plaisir de le faire.

1435 J'ai amené des copies de ma présentation, je les ai données à madame Bouchard, je pense, je ne sais pas où elles sont rendues. Mais il y en avait une quarantaine de copies pour ceux qui veulent l'avoir, mais je pense qu'elle va être déposée aussi au niveau du site Internet.

1440 Dans la présentation, vous avez certaines données en fin de compte des études que j'ai faites dans le passé. On parle beaucoup de concentration économique, ça va peut-être venir. On avait accès finalement au fichier d'enregistrement des producteurs via la Commission, bien sûr, d'accès à l'information, et caetera, avec l'aide du MAPAQ. C'est une étude qui avait été financée par l'UPA, par le ministère des Régions, par le MAPAQ.

1445 Et puis on a regardé là-dedans en fin de compte la concentration économique dans tous les secteurs au Québec. Le secteur porcin se situait en fin de compte à peu près à mi-chemin dans la concentration économique avec 10 % des producteurs qui contrôlaient 48 % de la production. Donc, c'est quand même relativement concentré comparativement aux oeufs d'incubation où on a 70 % de la production qui est contrôlée par 10 % des producteurs, le lait étant le dernier avec 24 % de la production qui est contrôlée par 10 % des producteurs.

1450 Donc, on avait conclu en fin de compte, on avait fait une échelle arbitraire, conclu que la production de porc était moyennement concentrée.

1455 Vous avez aussi dans la présentation les statistiques sur la taille moyenne des entreprises. Et finalement, un terme qui est bien à la mode sur la concentration des entreprises; faites bien attention lorsqu'on parle de concentration, comparez ça avec des tailles d'entreprises.

1460 J'ouvre une parenthèse. Ça n'a peut-être pas rapport avec l'ASRA, mais je pense que c'est important parce que ça peut venir. Lorsqu'on parle de concentration dans un production, on parle bien des productions, par exemple, des quatre premières entreprises sur la production totale. Lorsqu'on parle d'une taille moyenne, c'est la production totale sur le nombre d'entreprises.

1465 Lorsque j'avais commencé l'étude, il y a une personne dans le groupe qui m'a dit: *Bien, écoute. Évaluer la concentration, c'est pas compliqué, on a juste à regarder l'évolution de la taille des entreprises.+ C'est pas vrai, ça, parce que, en fin de compte, il est possible d'avoir une concentration qui diminue avec la taille des entreprises qui augmente. Donc, c'est pour ça que c'est nécessaire d'appliquer les bonnes techniques en fin de compte pour évaluer la concentration. Donc, c'est pas vrai que les tailles importantes amènent nécessairement une
1470 concentration. On l'a montré dans certains secteurs.

Donc, merci beaucoup pour votre patience.

LA PRÉSIDENTE :

1475

Merci, monsieur Lambert pour votre présentation.

Alors, je vais maintenant inviter mes collègues peut-être à poser une question, parce que le temps file. Je voudrais permettre aux citoyens d'en poser. Je vais commencer par monsieur Marquis, s'il vous plaît.

1480

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Merci, madame la présidente. J'aurais peut-être une question pour monsieur Lebus. Dans les exemples de mesures envisagées, je n'en ai pas vu qui permettaient de rencontrer un des résultats identifiés, soit la réduction des odeurs. Pouvez-vous informer la Commission à ce sujet-là?

1485

M. JACQUES LEBUIS :

1490

Vous parlez des mesures dans le programme d'assistance financière?

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Les diverses mesures, oui, que vous avez mentionnées dans votre document. Et puis avant, vous aviez mis des objectifs à atteindre, dont un des objectifs, c'était la réduction des odeurs.

1495

M. JACQUES LEBUIS :

1500

Oui.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Je n'ai pas vu aucune mesure reliée à la réduction des odeurs.

1505

M. JACQUES LEBUIS :

Bien, c'est-à-dire que je ne sais pas si je comprends bien votre question, mais dans les mesures d'assistance financière qu'on propose, il y a les rampes d'épandage. Et on a eu des présentations plus tôt cette semaine qui disent que les plaintes en ce qui concerne les odeurs, c'est surtout lors de l'épandage.

1510

1515 Alors, nous, dans notre programme Prime-Vert actuel et dans le futur, on aura des modalités d'assistance financière pour que les agriculteurs se procurent les fameuses rampes d'épandage. C'est ce qui permet de réduire les odeurs par un facteur de l'ordre de 30 % à 50 %. Alors, ça, c'est une façon de réduire les odeurs.

1520 Il y a d'autres façons. On n'a pas encore élaboré complètement les programmes, mais probablement que pour les bâtiments -- il y a les haies brise-vent, bien entendu, qui sont déjà supportées, mais il y a peut-être des technologies de biofiltration aussi qui seraient utiles. Je pense que monsieur Pigeon en a parlé dans la première semaine. Ça aussi, ça permet de réduire des odeurs. Alors, je ne sais pas si j'ai bien répondu à votre question.

1525 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Oui, oui, je pense que oui. C'est simplement que, moi, je regardais les différentes mesures envisagées, entre autres celles qui cumulent à 257 M \$.

1530 **M. JACQUES LEBUIS :**

Oui.

1535 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Évidemment, oui, on peut se retrouver avec des mesures touchant l'épandage des fumiers. Et je suppose que c'est ça que vous me dites actuellement?

1540 **M. JACQUES LEBUIS :**

Oui, c'est ça. On a une enveloppe de 15 M\$ ici.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1545 Parfait, merci. C'est ma question.

LA PRÉSIDENTE :

1550 Monsieur Dumais?

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

1555 J'aimerais, monsieur Lebus ou peut-être madame Breune, vous entendre émettre quelques commentaires sur la question de la relation de la taille des entreprises avec leur capacité à respecter l'environnement.

1560 On entend beaucoup dans le débat actuel que les problèmes environnementaux proviennent au fond des mégaporcheries, des entreprises de grande taille. Alors, comment percevez-vous la capacité de respecter l'environnement chez les entreprises en relation avec leur taille.

M. JACQUES LEBUIS :

1565 Je vais me risquer le premier, on pourra me contredire à volonté par la suite. Je pense que respecter l'environnement, ça représente des coûts. À court terme en tout cas, pour les entreprises, ça représente des coûts. Et ceux qui ont la possibilité de relever les coûts que ça impose, c'est probablement les entreprises les mieux gérées, qui sont à la fine pointe de la technologie X je reprends certaines expressions du professeur de Laval X les entreprises qui ont un cheptel qui est relativement important, je dirais aussi, pour apporter des économies d'échelle
1570 au niveau de la production.

1575 Ce n'est pas seulement qu'une question de taille, mais c'est une question de qualité de gestion, de choix des bonnes technologies, d'une génétique appropriée, d'un choix de gestion qui est adéquat. C'est ce qui fait qu'une entreprise, en plus de sa taille, va être en mesure de relever le défi environnemental.

1580 Moi, je pense qu'aussi pour être en mesure de relever le défi environnemental, il faut être relativement riche. Il faut avoir une société qui est relativement prospère aussi. Puis ça va comme de pair maintenant. On a tout le débat avec les pays en développement, on leur demande d'avoir des mesures, d'être assez rigoureux au plan de la qualité de l'environnement, mais on réalise que ça prend aussi du développement pour être en mesure de se payer un environnement convenable.

1585 Alors, je pense qu'on peut interpréter à partir de ça pour dire que les entreprises de bonne taille, bien gérées, sont mieux à même de relever le défi environnemental. Je ne sais pas si ça répond à votre question? C'est très qualitatif comme réponse, mais...

LA PRÉSIDENTE :

1590 C'est la vôtre.

M. JACQUES LEBUIS :

1595 C'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

Madame Breune?

1600 **Mme ISABELLE BREUNE :**

Oui. C'est une question pas facile en effet. Je dirais que, selon moi, c'est plus une question de choix de gestion des entrepreneurs plus que la taille.

1605 Monsieur Lafleur présentait au Danemark les petites entreprises liées au sol qui avaient sensiblement soi-disant une bonne gestion environnementale. C'était des petites entreprises bien gérées qui avaient fait des choix. La collectivité a fait des choix.

1610 Ici au Québec, il y a des entreprises de petite taille qui, probablement, ont fait des choix environnementaux. La Fédération des producteurs de porcs avait publié un guide d'une démarche agroenvironnementale, qui présentait des entreprises de différentes tailles qui avaient des choix environnementaux. Je dirais, c'est surtout lié au choix du gestionnaire plus qu'à la taille.

1615 Un autre aspect que je considère qui est peut-être difficile quand on fait affaires avec une entreprise de grande taille, c'est des fois, quand on a une entreprise de grande taille, un entrepreneur indépendant, il est seul à prendre ses prises de décision. Puis des fois, quand on veut faire une gestion environnementale, ça demande des prises de décision plus fines. Et puis quand on est un entrepreneur de grande taille, si les employés n'ont pas cette notion de gestion
1620 environnementale, ce n'est pas toujours facile.

Je ne sais pas si je m'exprime bien, mais je vais donner un exemple pas dans la production porcine mais, par exemple, dans la gestion des champs. Faire une gestion
1625 environnementale des champs, ça demande de la finesse, par exemple pour faire de l'arrosage en bandes, puis tout ça. Quand on envoie un employé, il ne mettra pas nécessairement la même finesse. En tout cas, ça dépend de comment le gestionnaire travaille avec ses employés.

Ça fait que est-ce que c'est bien la taille? C'est bien difficile à dire, selon moi.

1630 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

Monsieur Beauchamp?

1635 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Merci, madame la présidente. Monsieur Lambert, j'aurais deux questions qui sont tout à fait liées à vous poser. Et la première est la suivante. L'ASRA, comme hypothèse de subventionnement, conduit-elle à l'intégration verticale, premièrement?

1640

Et, deuxièmement, une politique de subvention qui supporte l'exportation, contribue-t-elle à maintenir le marché intérieur local bas, le prix du marché bas?

1645

Êtes-vous capable de me donner une réponse rapide à ces deux questions dans votre boule de cristal, que ça soit au premier acte, au deuxième acte ou au troisième acte de...

M. RÉMY LAMBERT :

1650

En fait, pour répondre à votre première question sur l'ASRA, *est-ce qu'elle mène à l'intégration verticale?+, comme je l'ai expliqué, l'intégration verticale en fait étant une façon de diminuer les risques pour le producteur, de s'assurer en fin de compte d'un approvisionnement possiblement de ses intrants de qualité, et caetera, ou encore de s'assurer un marché. À partir du moment où il y a un risque qui est diminué à quelque part, par exemple au niveau du prix, bien, j'aurais tendance à dire que l'ASRA va, en fin de compte, ralentir possiblement l'intégration verticale dans le sens qu'il y a une diminution du risque au niveau du producteur en termes de prix. En tout cas, il s'assure au moins d'avoir un prix pour son porc.

1655

1660

Ce qu'il faut faire attention aussi, l'intégration verticale, comme j'ai mentionné, c'est l'appropriation en fin de compte de la propriété totale de l'entreprise. Donc, si on parle de l'intégration verticale, on parle d'une entreprise qui décide finalement de s'accaparer, par exemple, d'une entreprise de transport ou encore de transformateurs de s'approprier de fermes.

1665

C'est sûr que, à l'intérieur de ça, ce n'est pas nécessairement l'ASRA qui va faire en sorte que, ça, ça va arriver. C'est plus le fait pour le transformateur de s'assurer d'avoir un approvisionnement. C'est sûr qu'il y a toutes les règles de l'attribution qui m'échappent, mais le fait d'avoir cette ASRA là, dans un certain sens, pour certains producteurs, ça va les empêcher en fin de compte de passer des contrats, de rester un peu plus indépendants.

1670

C'est mon point de vue au niveau de lorsqu'on parle des transactions interniveau des filières.

Pour ce qui est de votre deuxième question qui touchait les -- vous pouvez me rappeler votre deuxième question? Parce que je ne l'ai pas bien compris, je m'excuse.

1675 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Si on subventionne les producteurs en vue de l'exportation, est-ce que cela contribue à tenir le prix intérieur de ces marchandises-là bas.

1680 **M. RÉMY LAMBERT :**

1685 En fait, le fait d'exporter, le fait d'être en concurrence avec l'extérieur et d'avoir, comme je vous l'ai montré tout à l'heure, le prix au consommateur, en fin de compte, si on oublie l'ASRA, le prix au consommateur au niveau du marché québécois serait plus bas parce qu'il y a une demande à l'extérieur. Donc, il y a une compétition qui s'installe et le produit est en demande, donc on augmente le prix. L'ASRA ne vient pas modifier le prix au niveau de la consommation.

1690 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, on va prendre une pause de quinze minutes. Alors, je vous invite à vous inscrire au registre s'il est de votre intention de poser des questions aux conférenciers.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

1695 *****

REPRISE DE LA SÉANCE

LA PRÉSIDENTE :

1700 J'appelle monsieur Claude Grégoire de la Coalition citoyenne et ingénieur.

M. CLAUDE GRÉGOIRE :

1705 Bonsoir, madame la présidente. Ça a affaire avec justement le volume de production. On a à ce moment une production de 7,1 millions de porcs au Québec. Nous avons 4 millions places/porcs, corrigez-moi, 4,3 millions places/porcs actuels. Je me demande toujours quand la dernière place/porc sera construite. Et, évidemment, il y a personne qui m'a donné une réponse à ça.

1710 En ce qui concerne justement le volume de porcs potentiellement produisables au Québec, est-ce que quelqu'un voit une limite à ça? Quand est-ce que ça va devenir une folie économique? Est-ce que deux courbes vont s'intercroiser à un moment donné puis -- la question probablement est au professeur Lambert.

1715 **M. RÉMY LAMBERT :**

C'est ce que je craignais.

M. CLAUDE GRÉGOIRE :

1720

C'est la question. Je vais introduire aussi la notion de quotas. S'il voulait bien dialoguer là-dessus, ça m'intéresserait.

LA PRÉSIDENTE :

1725

Monsieur Lambert, voulez-vous vous risquer?

M. RÉMY LAMBERT :

1730

Donc, c'est ce que je craignais en fait.

LA PRÉSIDENTE :

1735

Comme sur l'autre question?

M. RÉMY LAMBERT :

1740

Je n'ai pas cette réponse à cette question où est la limite de production au niveau du Québec dans le secteur porcin.

1745

Si vous m'aviez posé la question: quelle est la limite de production pour une entreprise? Je vous aurais répondu en économiste, tout simplement à savoir les économies de taille et puis, bien sûr, les contraintes environnementales. Mais au niveau de la production totale au Québec, je n'ai pas de réponse à ça.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Lebus, est-ce qu'il y a encore des conditions gagnantes pour que d'éventuels producteurs s'implantent ou décident de se lancer dans la production porcine au Québec?

1750

M. JACQUES LEBUIS :

Bien, moi, je pense qu'il y a des endroits au Québec où il peut y avoir encore des augmentations de production.

1755

Maintenant, les augmentations de production doivent se faire selon les règles environnementales qu'on s'est données récemment, qui sont des règles environnementales, somme toute, assez sévères, qui sont là pour encadrer la production dans le respect de l'environnement.

1760

Maintenant, si vous me demandez le chiffre, ça, je ne peux pas vous le donner. Si vous me demandez des facteurs limitatifs, bien, le facteur limitatif de plus en plus, c'est le territoire probablement parce que, au Québec, on a seulement que 2 millions d'hectares en terre cultivable. C'est quand même pas beaucoup par rapport à notre population. C'est quand même pas beaucoup non plus par rapport à ce qu'on retrouve dans d'autres pays qui sont aussi des producteurs de porcs et de production animale en général.

1765

Il y a des facteurs de marché probablement aussi, mais je pense que le facteur limitatif le plus important, c'est probablement le territoire à l'heure actuelle. Le quota devient le territoire.

1770

M. CLAUDE GRÉGOIRE :

Si on fait rien, c'est-à-dire, si on n'impose pas un...

1775

M. JACQUES LEBUIS :

Pardon? Je n'ai pas compris.

M. CLAUDE GRÉGOIRE :

1780

Si on n'impose pas de quota, on va se heurter contre cette limite-là que vous expliquez.

M. JACQUES LEBUIS :

1785

Oui. Maintenant, il y a des technologies aussi en fait. Maintenant, les technologies, quand on voit comment ça se passe dans d'autres pays, on est tous à peu près au même point. Il y a beaucoup d'endroits où on se pose la question: quelle serait la meilleure technologie pour diminuer les odeurs par exemple? Quelle serait la meilleure technologie pour éliminer les concentrations de phosphore ou d'azote?

1790

On est tous à peu près au même point. Que ça soit les Américains, les Danois, les Bretons ou les Hollandais, on est tous à peu près au même point en matière de recherche des façons optimales de développement l'industrie porcine.

1795

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Beauchamp?

1800

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Est-ce que l'argument social pour vous est un facteur de contrainte, limitatif? Est-ce que l'existence du conflit social et de la controverse profonde dans le milieu est pour vous un facteur limitatif?

1805

M. JACQUES LEBUIS :

1810

Bien, je dirais que c'est une facteur conjoncturel. En fait, on a cité l'exemple du Danemark à quelques reprises. Il semble que si on est en mesure d'expliquer correctement la production porcine aux citoyens du Québec, si les producteurs agricoles ont des bonnes gestions de leurs entreprises, des gestions qui intègrent bien les paramètres environnementaux dans leur quotidien, si on peut expliquer que la production agricole est vitale pour une économie comme la nôtre, est vitale pour l'économie des régions, je pense qu'on peut réussir à créer un nouveau pacte social. C'est un terme un peu à la mode, mais je pense que c'est possible.

1815

Et si on a une rencontre ce soir, c'est un petit peu parce que, comme le professeur Morisset l'a dit lors de la première rencontre thématique, c'est au moment où il y a des opportunités de marché, c'est au moment où on développe de façon un peu plus accélérée la production porcine, qu'on voit émerger des tensions sociales.

1820

On se rappellera que dans les années autour de 79, 80, il y avait des tensions importantes dans la région de Lanaudière parce qu'il y a eu une forte accélération de la production porcine au Québec. C'est un petit peu la même chose qui se produit à l'heure actuelle. Depuis 95, 96, si je me rappelle du graphique de monsieur Morisset, on assiste aussi à une augmentation de la production.

1825

Et ça crée des questions dans la population, des questions légitimes. Et je pense qu'il faut prendre l'occasion de bien expliquer qu'est-ce que c'est que la production agricole, qu'est-ce que c'est que la production porcine.

1830

Donc, le facteur social peut être limitatif, mais je pense que si c'est bien expliqué, bien géré, c'est un facteur qui peut, je dirais, être atténué si on développe des bonnes pratiques agricoles.

Mme ISABELLE BREUNE :

1835

Excusez-moi, madame, est-ce que je peux intervenir?

LA PRÉSIDENTE :

1840

Oui, madame Breune, allez-y.

Mme ISABELLE BREUNE :

1845

Pour l'OQCN, pour répondre à la question de monsieur, la limite à la croissance, selon nous, si on lie les productions au sol, un peu comme monsieur Lehuis le mentionnait, ça serait la capacité du territoire à recevoir les déjections animales qui serait la limite.

C'est clair aussi que, le territoire, il faut le partager. Comme le mentionnait le premier monsieur à la première rencontre, un conflit d'usage sur le territoire...

1850

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Dufresne?

1855

Mme ISABELLE BREUNE :

Monsieur Dufresne, c'est ça. Mais, par contre, c'est sûr que, actuellement, je dirais que c'est le territoire. Par contre, si le gouvernement fait le choix de subventionner le traitement parce que, actuellement, le coût du traitement est prohibitif, si le gouvernement fait le choix de subventionner le traitement, la limite ne sera plus le territoire.

1860

LA PRÉSIDENTE :

Ou la limite imposée par le territoire sera différente.

1865

Mme ISABELLE BREUNE :

Bien, si on fait du traitement complet par exemple, on peut exporter les résidus ou des choses comme ça, là. C'est un choix là.

1870

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

Monsieur Grégoire, vous avez une autre question?

1875

M. CLAUDE GRÉGOIRE :

Oui. Ça a affaire avec la rotation des cultures. J'ai besoin d'information, peut-être que vous pouvez la fournir, telle que quel pourcentage des superficies subit une rotation en ce moment. Je vois du maïs chez nous depuis cinq ans, puis c'est du maïs à tous les ans, faute de quelques exceptions.

1880

Si on propose une rotation, comme la présentation de monsieur Lebuis, quels sont les impacts de ça vu du producteur et ses revenus? Et est-ce qu'on va devoir demander encore un support financier à la population pour lui permettre d'exécuter des bonnes pratiques de culture?

1885

Évidemment, si, aussi, on fait moins de maïs ou moins de soya, est-ce qu'il va falloir regarder l'importation accrue, si on ne le fait pas déjà, pour alimenter le cheptel?

1890

LA PRÉSIDENTE :

Vous adressez la question à monsieur Lebuis?

M. CLAUDE GRÉGOIRE :

1895

Au panel.

LA PRÉSIDENTE :

Au panel? D'accord. Parce que c'est madame Breune qui a parlé de rotation dans sa présentation.

1900

M. CLAUDE GRÉGOIRE :

Mais également...

1905

LA PRÉSIDENTE :

Mais entre autres madame Breune.

1910

Mme ISABELLE BREUNE :

En ce qui concerne les pourcentages au Québec sur les rotations, je n'ai pas de chiffres.

1915 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

Mme ISABELLE BREUNE :

1920

En ce qui concerne l'impact sur les revenus, je dirais que c'est sûr que ça dépend toujours -- c'est des choix de culture à mettre en place. C'est sûr qu'il faut développer des marchés si on développe des nouvelles cultures, mais je dirais qu'en Montérégie, autrefois, il n'y avait pas de soya; maintenant, on en a. Je n'appelle pas ça vraiment une rotation, c'est juste deux cultures, mais c'est déjà une autre plante.

1925

Est-ce que ça va coûter aux contribuables? Bien, ça, ça dépend de la capacité de trouver un marché pour les cultures alternatives.

1930

En ce qui concerne l'importation accrue pour la production porcine, bien, ça pourrait peut-être être aussi la deuxième limite à la croissance de la production, autre que le territoire. Dans le sens que s'il faut importer du maïs...

M. CLAUDE GRÉGOIRE :

1935

Américain, oui.

Mme ISABELLE BREUNE :

1940

... peut-être que ça peut être une limite à la croissance.

M. CLAUDE GRÉGOIRE :

1945

Mais ça se fait en Hollande, en Taiwan. C'était la méthode, le modèle, importation des aliments.

LA PRÉSIDENTE :

1950

Monsieur Beauchamp?

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Monsieur Lebuis, sur la première partie de la question, est-ce que vous auriez une réponse là-dessus? Les proportions de rotation, avez-vous des données là-dessus?

1955

M. JACQUES LEBUIS :

Non. Malheureusement, je n'ai pas la réponse à votre question. J'imagine qu'on pourrait faire une recherche si ça s'avère important mais, ce soir, je n'ai pas la réponse à votre question pour les proportions en rotation, non.

1960

M. CLAUDE GRÉGOIRE :

Bien sûr, c'est important, je crois.

1965

LA PRÉSIDENTE :

Si vous permettez?

1970

M. CLAUDE GRÉGOIRE :

Oui, allez-y.

LA PRÉSIDENTE :

1975

J'essaie de gérer l'assemblée.

Monsieur Lebuis, est-ce que ce serait possible de sortir cette information, de voir le pourcentage de la production céréalière qui est en rotation et celle qui ne l'est pas?

1980

M. JACQUES LEBUIS :

Bien, en fait, on va faire une recherche rapide, puis on pourra vous indiquer si c'est possible ou pas, ou quelle sorte de travail ça prend pour donner la réponse.

1985

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

1990

Alors, monsieur Beauchamp, voulez-vous continuer?

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1995 C'est-à-dire que vous êtes des spécialistes, semble-t-il, tous les deux de l'agriculture. Est-ce qu'il y a un effet pervers à moyen terme ou à long terme d'une non-rotation?

Mme ISABELLE BREUNE :

2000 J'ai mentionné dans ma présentation les bienfaits de la rotation. Si on fait une monoculture, ça va tout à l'inverse. Par exemple, sur l'aspect conservation des sols, la monoculture de maïs X comment je dirais ça X le maïs est une plante qui se récolte assez tard à l'automne dans des conditions pas toujours faciles. Si on fait de la monoculture de maïs, il faut travailler le sol à chaque année, sauf si on utilise des pratiques de travail réduit comme le semis direct ou la culture sur billons.

2005 Aussi, le maïs, c'est une plante qui retourne beaucoup de biomasse au sol quand on récolte juste le grain, sauf que c'est une biomasse sèche. Il n'y a pas de plantes vertes, il n'y a pas tous ces aspects-là.

2010 Un autre aspect, si on ne fait pas de rotation des cultures, il est très clair que le maïs, il faut qu'il soit fertilisé de façon bien importante. Je travaille personnellement avec des producteurs biologiques qui sont en rotation. Quand ils cultivent du maïs sur un retour de prairie, ils peuvent obtenir de bons rendements en minimisant les apports d'intrants. Dès qu'ils veulent faire deux années de maïs, c'est très difficile sans amener plus d'intrants, soit sous forme de lisier, ou de fumier, ou des choses comme ça. Et ça, si on augmente les apports d'intrants, nécessairement on augmente les risques de perte dans l'environnement.

2020 Un autre aspect, quand on met des cultures en rotation, par exemple des plantes pérennes ou des choses comme ça, la gestion des pesticides est différente. Quand on a une culture pérenne, souvent, on a moins besoin d'herbicides entre autres, alors que le maïs demande un contrôle systématique des mauvaises herbes à chaque année.

2025 Je ne suis pas sûre d'avoir fait le tour de façon exhaustive, mais c'est ce qui me vient en tête pour l'instant.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2030 Donc, finalement, si je comprends, c'est qu'il peut y avoir une dégradation progressive d'un milieu qui est exploité dans une monoculture qui se répète sans rotation.

Mme ISABELLE BREUNE :

2035 Oui. J'ai pris l'exemple du maïs. Je pourrais prendre l'exemple de la monoculture de la
pomme de terre, mais ça ne touche pas tellement la production porcine. Mais c'est encore pire
pour la production de la pomme de terre probablement.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2040 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Merci, monsieur Grégoire.

2045 Monsieur Jocelyn Beaulieu, col bleu de la Ville de Montréal. Bonsoir!

Alors, je vous annonce que je ferme le registre.

M. JOCELYN BEAULIEU :

2050 Bonsoir, madame la présidente, messieurs les commissaires. Concordia, Salus!

2055 La première question serait peut-être dirigée vers monsieur Lambert -- je m'excuse, la
première question ne s'adresse pas tellement envers monsieur Lambert, mais elle s'adresse
vers vous, madame la présidente.

2060 Pour passer d'une vue de l'esprit à la réalité, l'exemple européen pourrait-il encore nous
inspirer dans le modèle québécois? Comme monsieur Morisset, à la première rencontre, nous
disait, l'espèce d'hybride qu'était le modèle québécois entre l'Amérique, quoi, notre américanité
et aussi notre européenité. On s'est inspirés toujours des deux dans nos politiques et dans
l'élaboration de notre société aussi.

2065 Si le modèle européen nous a inspiré des programmes de soutien de l'État qu'on voit
maintenant se diriger à plus de 50 % vers l'agriculture biologique, pour des pratiques de bons
pères de famille avec les sols, serait-il le moment de penser d'adopter aussi at large les
techniques d'agriculture biologique sur le territoire québécois.

LA PRÉSIDENTE :

2070 Vous demandez à monsieur Lambert de répondre à cette question?

M. JOCELYN BEAULIEU :

2075 C'est pour ça que je m'étais excusé, que peut-être ce n'était pas le premier à lui poser la question. J'ai posé la question à vous, madame. Les invités, ils peuvent se garocher pour me répondre.

LA PRÉSIDENTE :

2080 Monsieur Lambert?

M. RÉMY LAMBERT :

2085 Est-ce que je suis obligé de me garocher, oui? En fait...

LA PRÉSIDENTE :

Faites attention de ne pas vous faire mal.

2090 **M. RÉMY LAMBERT :**

2095 Oui, c'est ça. En fait, j'ai mentionné au début que je ne suis pas du genre tellement à poser des jugements de valeur. Je pense que c'est une question de valeur lorsqu'on compare la production, disons, traditionnelle, appelons-la production traditionnelle, et production biologique.

2100 L'acteur final, finalement, le consommateur, je pense que lui aura un choix à faire finalement face à ces produits-là. Et on dit en marketing que le consommateur, finalement, gère le marché. En fait, c'est lui qui a la décision finale.

2105 Donc, je n'ai pas nécessairement une réponse à donner à votre question, à savoir si on devrait privilégier la production biologique. Est-ce que c'est là le sens de votre question?

M. JOCELYN BEAULIEU :

2105 Les pratiques, monsieur.

M. RÉMY LAMBERT :

2110 Les pratiques?

M. JOCELYN BEAULIEU :

Les pratiques d'agriculture.

2115

M. RÉMY LAMBERT :

Les pratiques d'agriculture biologique?

2120

M. JOCELYN BEAULIEU :

Oui.

2125

M. RÉMY LAMBERT :

Donc, à savoir s'il faut les privilégier, je pense que c'est une question de coût finalement pour le consommateur et la demande de ce consommateur-là face aux produits qui sont issus de ces pratiques-là. Donc, c'est une question qui demeure empirique et qui est à vérifier.

2130

Deuxièmement, est-ce que c'est physiquement faisable? Je ne le sais pas. Je ne suis pas agronome. Est-ce que les rendements pourraient être suffisants? Je ne sais pas. Je ne suis pas spécialiste dans ce domaine-là, donc je ne pourrais pas vous mentionner si on pourrait substituer les productions.

2135

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Monsieur Lebus, dans votre exposé sur la conditionnalité, l'écoconditionnalité, vous évoquez quatre dimensions: la conservation des ressources, gestion de la qualité de l'eau, gestion de la quantité et protection des zones sensibles. Avez-vous l'impression que voici quatre domaines dans lesquels des pratiques plus inspirées de l'agriculture biologique ont leur place?

2140

M. JACQUES LEBUIS :

En fait, l'agriculture biologique, c'est un choix de consommateur. D'après moi, c'est un choix de consommateur. Notre ministère a été un pionnier, je pense, récent quand même, mais un pionnier pour supporter le développement de l'agriculture biologique par un programme qui existe depuis un an, qui va être renouvelé sans doute pour quelques années.

2145

À ma connaissance, ceux qui font la culture biologique sont aussi admissibles au programme de soutien financier de l'État, les programmes de La Financière. Maintenant, est-ce qu'on doit imposer l'agriculture biologique par des normes? Ça, c'est toute une autre question à mon avis, monsieur le commissaire.

2150

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2155

Il n'a pas parlé d'imposition par les normes. Il a parlé de recours à des pratiques d'agriculture biologique. C'est pour ça que je vous demandais si, au fond, les mesures d'écoconditionnalité auxquelles vous pensez ne vont pas emprunter un peu dans cet arsenal.

2160 **M. JACQUES LEBUIS :**

Ça va emprunter, mais ce n'est pas vraiment l'objectif de l'écoconditionnalité, parce que l'agriculture biologique, ça fait appel à des cahiers de charges très spécifiques. Ce sont des cahiers de charges qui sont imposés à celui qui veut s'étiqueter biologique. Il y a aussi des
2165 contrôles sur l'étiquetage comme tel. Donc, c'est comme un système en émergence, je dirais.

C'est parce que l'écoconditionnalité, c'est universel, ça. En principe, ça s'adresse à l'ensemble des producteurs. Ça vient conditionner des aides au respect d'objectifs environnementaux. À ma connaissance, il n'y a pas de mécanismes à l'heure actuelle qui
2170 viennent conditionner l'agriculture aux cahiers de charges biologiques. C'est plutôt le goût des consommateurs actuellement qui favorise l'émergence du biologique.

Donc, l'écoconditionnalité, quand vous dites j'avais catégories, ce ne sont pas des catégories qui sont reliées directement à l'agriculture biologique.

2175

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Très bien.

2180 **LA PRÉSIDENTE :**

Vous avez une seconde question, monsieur Beaulieu?

2185 **M. JOCELYN BEAULIEU :**

C'est bien, madame. La deuxième question traite de la question des coûts, parce qu'on parle d'innovation technologique et il est question du coût aussi. Alors, c'est certain que le facteur crucial pour un économiste, ce serait une question de coûts.

Je me pose comme question à ce moment-là, vu que mon économiste, il vient des sciences sociales, est-ce que les coûts sociaux traversent son esprit aussi? Est-ce que les fonctions qu'on perd à la campagne parce que ce n'est plus vivable, ou qu'on ne peut plus même respirer l'air, ou qu'on voit les rivières qu'on ne peut plus aller pêcher la truite, est-ce que ces coûts-là peuvent être comptés un jour?

2195

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Lambert?

2200 **M. RÉMY LAMBERT :**

Oui. J'assume que l'économiste, c'est moi. Je ne suis rentré dans cette problématique-là. On parlait tout à l'heure, par exemple, des rotations. Il y a une question de coût social et de coût privé qui sont très difficiles à chiffrer.

2205

Et bien sûr, toute intervention de l'homme, peu importe l'industrie, peut amener finalement des coûts sociaux qui ne sont pas nécessairement supportés par la personne qui produit en fin de compte ou qui intervient au niveau de cette industrie-là, donc d'où justement la nécessité au niveau social de mettre en place des mesures d'intervention pour permettre justement la prise en compte de certains coûts sociaux.

2210

Ce n'est pas une affirmation que je fais mais, par exemple, faisons l'hypothèse que la rotation qu'on parlait tout à l'heure a un effet bénéfique en fin de compte à long terme pour l'environnement, donc pour la société, bien, si on tient compte de ce coût-là, c'est-à-dire le coût pour la société de ne pas en tenir compte, bien, il y a possiblement des politiques qui sont justifiées justement pour intervenir auprès de la production, pour peut-être mettre en place des subventions pour faire l'adoption d'une certaine technologie, qui fait en sorte qu'on tient compte des coûts sociaux.

2215

2220

Donc, dans ce sens-là, oui, bien sûr, ma petite tête d'économiste tient compte des coûts sociaux. Je n'en peut-être pas parlé dans ma présentation mais c'était très implicite. Il y a une question de coûts sociaux et de coûts privés dans tout ça.

LA PRÉSIDENTE :

2225

Merci, monsieur Beaulieu.

M. JOCELYN BEAULIEU :

2230

Madame, c'était un honneur.

LA PRÉSIDENTE :

2235

Madame Catherine Gorreta de la Coalition citoyenne. Bonsoir, madame!

Mme CATHERINE GORRETA :

Rebonsoir madame et messieurs les commissaires. Bonsoir à tout le monde dans la salle.

2240

Je vais reprendre les propos de monsieur Jacques Lebus concernant plusieurs choses, notamment signature février 2001 de la convention de mise en oeuvre signée avec Producteurs de porcs, UQCN, et puis plein d'autres gens, point d'interrogation, et les citoyens? Je suis votre schéma, monsieur. Trente personnes se réunissent deux fois par année: le monde agricole, le monde municipal, toujours pas les citoyens.

2245

Forum sur l'agriculture et l'agroalimentaire en octobre 2001. Toujours pas de citoyens. Projet de loi 99, échange gouvernement, aide financière agricole. Citoyens? Point d'interrogation.

2250

Et où on voit apparaître les citoyens? Avez-vous dit programme ambitieux? Programme ambitieux de donner 257 M \$ pour réduire les odeurs, pour l'épandage, pour tout ce que vous voulez et puis, là, d'un seul coup, c'est avec l'argent des citoyens.

2255

Moi, je voudrais vous poser une question, monsieur, et qui ne demandera pas de chiffre, qui demandera du bon sens et de la sincérité, et qu'on nous réponde une bonne fois pour toute parce que, depuis le début des séances, c'est difficile.

2260

Pensez-vous que la plaisanterie va durer longtemps, que les citoyens vont continuer à payer pour être pollués et se faire empoisonner?

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Lebus?

2265

M. JACQUES LEBUIS :

Les agriculteurs sont des citoyens aussi, madame.

2270

Mme CATHERINE GORRETA :

3 % de la population, monsieur, et encore, je compte large. 97 % de la population, on vous parle d'un conflit social. On est concertés nulle part depuis tout ce que vous avez fait mais, par contre, vous prenez l'argent des contribuables.

2275

Donc, ces contribuables, dont je suis, vous demandent: est-ce que vous pensez que la plaisanterie va continuer longtemps? Je ne mets pas les agriculteurs à part. Et cessez de faire une distinction entre les agriculteurs et nous, parce qu'on ne parle encore pas d'agriculture là,

2280 mais admettons. Est-ce que vous pouvez répondre à ma question, s'il vous plaît? Pensez-vous que ça va durer encore longtemps? Parce qu'on parle beaucoup de chiffres.

2285 Le conflit social, vous ne le voyez pas venir. Et même si, tout à l'heure, vous pensiez que nous étions ignares en disant: *Ils n'ont pas bien compris, on va leur expliquer la production porcine+, ne dites pas ça aux comités de citoyens dans tout le Québec qui se battent, parce que ce sont devenus des experts, monsieur, toute modestie gardée.

LA PRÉSIDENTE :

2290 Madame Gorreta...

Mme CATHERINE GORRETA :

Je n'ai pas de réponse.

2295 **LA PRÉSIDENTE :**

Madame Gorreta...

Mme CATHERINE GORRETA :

2300 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2305 ... l'exercice qu'on est en train de faire...

Mme CATHERINE GORRETA :

2310 Je sais.

LA PRÉSIDENTE :

2315 ... ensemble, c'en est un exercice où les citoyens ont une chance de venir poser des questions puis ils auront une chance de s'exprimer. Alors, j'imagine que ce n'est pas -- j'espère que la Commission n'a pas reçu un mandat bidon du ministre Boisclair. Je ne le crois pas, moi, que cette commission a reçu un mandat bidon.

2320 On a reçu un mandat très clair et on veut faire un exercice sérieux. Et je pense que, depuis le début, même si vous n'avez pas réponse à toutes vos questions, et je l'admets qu'on n'a pas réponse à toutes les questions pour le moment, c'est un exercice itératif et on va finir par avoir plusieurs réponses à nos questions.

2325 On ne le voit peut-être pas, parce qu'on ne prend pas le temps de s'asseoir puis de regarder tout ce qu'on a ramassé, mais on a ramassé beaucoup d'information depuis le début des séances thématiques. On va faire, la Commission, des résumés de ce qu'on a entendu au cours de ces séances thématiques, qu'on va déposer. Vous aurez la chance de pouvoir lire ces résumés. Il y a des documents qui vont être déposés aussi. On va essayer de faire un exercice vraiment pour faciliter la tâche aux citoyens puis qu'ils arrivent à se retrouver dans le secteur de la production porcine au Québec.

2330 On a, des fois, des citoyens qui viennent nous demander: *Ça serait bien qu'on ait tel type de tableau, qu'on ait tel type d'information.+ On va obtenir ces informations-là puis tout le monde va pouvoir en disposer. Alors, déjà, c'en est un exercice que l'on fait où les citoyens ont une chance de s'exprimer, une chance de venir poser des questions, une chance de partager l'information.

2340 Vous en avez de l'information. D'autres en ont aussi de l'information. Puis il s'agit de la mettre en commun, de la valider, de vérifier si elle est comparable, si on parle des mêmes choses. Quand on parle de chiffres, je suis économiste et je sais qu'on peut faire dire n'importe quoi à un chiffre. Donc, il faut bien s'entendre sur ce chiffre, savoir ce qu'il est et en connaître -- quand on regarde juste un taux de croissance, c'est fou souvent comment on peut se servir des taux de croissance pour dire ce que l'on a le goût de dire.

2345 Alors, prenons le temps de ramasser cette information, de partager. C'est une invitation à faire un exercice collectif, c'est ça qu'on nous demande de faire. Ce n'est pas facile même de faire des thématiques en permettant au public de venir poser des questions. C'est un exercice exigeant parce qu'il faut se contraindre dans une thématique donnée. Vous avez le goût de parler d'autres choses, il faut se ramener à la thématique. C'est sûr que c'est difficile, exigeant, harassant.

2350 Vous partez probablement déçus quand vous quittez la salle, mais dites-vous quelque part que vous allez avoir une information que vous n'avez jamais eu la chance de partager jusqu'à maintenant dans un exercice qui est plus encadré, puis qui va, j'en suis sûre, donner des résultats au bout du compte.

2355 Alors, moi, je vous invite à, en tout cas, à participer. Vous participez de toute façon. Vous êtes là partout. Pas nécessairement vous, mais votre groupe est là partout, puis il en est bien ainsi. Alors, est-ce que vous avez une autre question?

2360 **Mme CATHERINE GORRETA :**

Bien sûr que oui. Ma deuxième question, alors je ne l'adresse pas spécifiquement -- si, je pense que ça va être encore monsieur Lebuis. Vous avez parlé: *Ce ne sont pas les odeurs.+ Vous avez dit: *La plupart du temps, ce sont les odeurs et on va réduire les odeurs.+
2365 C'est totalement faux. Une enquête qui a été menée indépendante, ce qui inquiète le plus les citoyens, c'est la pollution, monsieur. Nous sommes en campagne et nous savons qu'on a des épandages de purin dans l'année et, ça, jamais, on a jamais eu de problème avant les productions porcines.

2370 Je voudrais simplement pour étayer ma question, madame la présidente, si vous le permettez, donner un exemple qui s'est passé la semaine dernière à Charlevoix. Vous savez qu'on n'a pas le droit d'épandre après le 1er octobre, sauf si on a une dérogation d'un agronome.

2375 Le monsieur qui épandait a épandu vingt citernes. Après contrôle d'un inspecteur de l'environnement qui a été prévenu par quelqu'un de la Coalition, il n'avait pas de dérogation et il a étendu vingt citernes de lisier.

2380 Réponse de l'inspecteur quand on lui a demandé -- bien, pas moi, un de mes collègues lui a demandé quelles allaient être les sanctions, il lui a été répondu que, ordre du gouvernement, c'était d'aller parler, de tolérer quelque sorte en ce moment, d'aller parler puis d'expliquer qu'il ne fallait pas le faire.

2385 Moi, je pose la question. Le ministère de l'Environnement donne 15 000 \$ d'amende pour quelqu'un qui fait brûler des résidus à ciel ouvert et donne 2 000 \$ d'amende à quelqu'un qui a déversé une citerne de purin pris en flagrant délit. Pouvez-vous m'expliquer pourquoi il y a une tolérance aussi gentille par rapport à ces pollueurs, s'il vous plaît?

2390 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Lebuis, je sais que vous n'êtes pas du ministère de l'Environnement, mais est-ce que vous avez quand même...

2395 **M. JACQUES LEBUIS :**

Bien, je répondrais peut-être tout simplement à la première partie de votre remarque. Je n'ai pas dit que le seul problème, c'était les odeurs. J'ai tout simplement dit que les odeurs avaient été probablement le déclencheur de certaines tensions dans la société.

2400 Et la réglementation du ministère de l'Environnement en ce qui concerne la norme phosphore, c'est une norme qui s'applique pour atteindre un équilibre au niveau des sols. Donc, je n'ai certainement pas affirmé que le seul problème, c'était un problème d'odeur.

2405 Quant à la deuxième partie de votre question, évidemment, comme madame la présidente, vient de le mentionner, moi, je suis un officier du ministère de l'Agriculture et je ne voudrais pas répondre au nom de mes collègues du ministère de l'Environnement.

LA PRÉSIDENTE :

2410 Le cas est particulier aussi. C'est un cas un peu particulier, puis...

Mme CATHERINE GORRETA :

2415 C'est toujours exceptionnel, madame.

LA PRÉSIDENTE :

Non, non, je ne veux pas mettre en doute votre parole, mais ça...

2420 **Mme CATHERINE GORRETA :**

Dans chaque contrée, il y a de l'exception.

LA PRÉSIDENTE :

2425 Non, non, mais je ne veux pas mettre en doute votre parole, mais je veux juste vous dire que ça prend des gens qui sont au courant de la situation pour pouvoir en parler.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2430 Madame, ces questions-là, on va les poser dans les régions. Vous pouvez être sûre de ça, elle n'est pas oubliée. Là, j'ai personne de l'environnement, on n'a pas continué.

Mme CATHERINE GORRETA :

2435 D'accord.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2440 Mais quand on reprendra sur un cas identifié et serré, on posera des questions. N'inquiétez-vous pas.

Mme CATHERINE GORRETA :

2445 Je vous remercie.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2450 Ce n'est pas le but premier, mais...

LA PRÉSIDENTE :

2455 Non, mais c'est un des buts de notre tournée régionale. C'est d'aller voir partout comment est perçue, comment est ressentie la problématique de la production porcine au Québec.

Mme CATHERINE GORRETA :

2460 On l'espère de tout coeur. Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

Merci, madame Gorreta.

2465 Monsieur Jean-Guy Hamelin, producteur.

M. JEAN-GUY HAMELIN :

2470 Bonjour, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir.

2475 **M. JEAN-GUY HAMELIN :**

2480 Messieurs les commissaires. En fait, j'ai deux questions pour monsieur Lambert. Vous savez, le sujet traité, c'était le soutien de l'État versus les exportations. Au Québec, c'est un marché particulier du fait qu'au Québec, vous savez que, dans la production porcine, il y a une mise en marché collective organisée. Et du fait qu'il y a une mise en marché collective organisée, ce que ça fait comme influence, c'est que le producteur va chercher le maximum du prix du fait que l'ensemble de la production au Québec est mise en marché par une organisation.

2485 Et du fait qu'on va chercher le maximum d'un prix, bien, nécessairement ce que ça a comme influence, c'est que le producteur, en ayant un meilleur prix, nécessairement l'État a

moins à intervenir du fait qu'il se rapproche de plus en plus du coût de production dans une année difficile ou en surplus. Donc, ça a une influence grande, à mon avis.

2490 Ma question, c'est la perception économique que monsieur Lambert en fait d'avoir une mise en marché collective organisée versus ce qu'on peut soutenir de l'État. Puis qu'elle influence qu'une mise en marché collective a aussi sur le développement de la production porcine versus l'intégration là-dessus? Ça, c'est ma première question.

LA PRÉSIDENTE :

2495

Monsieur Lambert?

M. RÉMY LAMBERT :

2500

Oui. En fait, concernant l'impact des mises en marché collectives, bien sûr, c'est en fait un contrepoids aux acheteurs du produit. Donc, bien sûr que ça amène les producteurs à aller chercher justement un prix du marché, en fin de compte, qui est plus intéressant.

2505

Si on regarde les dernières années, excepté 1998, je pense, on regarde le prix du marché, puis le prix de l'ASRA, il y a relativement peu de différence. Je pense que deux années sur quatre, le prix de l'ASRA était légèrement supérieur au prix du marché. Ce n'était pas le cas auparavant où le prix de l'ASRA était toujours, depuis 1990, je pense, jusqu'en 1997, si je me souviens bien de mes acétates, était supérieur le prix de l'ASRA.

2510

Ça reflète possiblement la mise en place entre autres de la mise en marché collective qui a permis justement d'aller chercher ce prix-là, l'adoption possiblement de bonnes technologies, diminution des coûts de production, ramener aussi le prix de l'ASRA plus bas, parce que le prix de l'ASRA a baissé dans ces dernières années-là, sauf 1998 qui était une année exceptionnelle, qui a peut-être aussi fait parler beaucoup de monde cette année-là où il y a eu un effondrement des prix sur le marché.

2515

Donc, il n'y a pas de différence tant que ça donc au niveau du prix du marché et du prix de l'ASRA. Donc, bien sûr, la mise en marché collective permet un pouvoir de marché pour aller chercher ce prix-là en fin de compte pour le producteur, c'est évident. Donc, ça a un impact positif pour les producteurs.

2520

M. JEAN-GUY HAMELIN :

Et ça coûte moins cher à l'État.

2525

M. RÉMY LAMBERT :

2530 Par le fait même. C'est-à-dire que si le prix du marché est élevé et le coût de production est similaire, en fin de compte -- c'est-à-dire, le prix de l'ASRA qui est similaire, bien sûr, ça coûte rien à l'État, il n'y a pas de compensation qui est donnée à ce moment-là.

2535 Comme je vous dis, je ne suis pas un spécialiste de la production porcine. Donc, vous parlez de la mise en marché collective. Oui, je sais qu'il y a une mise en marché collective, mais je ne suis pas spécialiste de la façon dont ça fonctionne. Mais, effectivement, le principe est là.

LA PRÉSIDENTE :

2540 Monsieur Hamelin?

M. JEAN-GUY HAMELIN :

2545 Ma deuxième question porte aussi sur l'exportation. Du fait qu'on dit tout le temps que l'exportation X en fait, on le sait, c'est véridique X est créateur d'emplois et a de grandes retombées économiques, du fait que c'est créateur d'emplois, la transformation, il ne s'en fait plus. Il s'abat nécessairement au Québec pas juste les porcs du Québec, mais d'autres porcs aussi du fait qu'on en exporte, et ça a des retombées économiques majeures versus qu'est-ce qui est compensé à l'ASRA.

2550 Donc, si, dans une production, on va chercher de grandes retombées économiques par son exportation, puis qu'il y a quand même un support de l'État pour les producteurs à l'interne, donc, ça aussi, ça vient diminuer ou compenser sur le versement de l'État, puis aussi ça vient favoriser du fait que, en ayant une meilleure compétitivité, le prix interne aux consommateurs est plus bas. Donc, ça a deux effets.

2555 Est-ce qu'on peut dire qu'au Québec, du fait que la production porcine est en exportation, ça a un effet sur le prix du consommateur plus bas et que les grandes retombées économiques sont supérieures ou favorisent la différence du prix qui est versé par le soutien de l'État.

2560 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Lambert?

2565 **M. RÉMY LAMBERT :**

En fait, je pense qu'il faut distinguer deux choses. Ce n'est pas le fait qu'on exporte que le prix est plus bas aux consommateurs. Il faut bien comprendre que si on est en circuit fermé, disons qu'on n'a pas d'échange entre la Canada ou Québec et les États-Unis principalement ou
2570 les autres pays, étant donné qu'on a un avantage concurrentiel, le consommateur pourrait possiblement bénéficier d'un prix plus faible.

Le fait d'avoir un marché ouvert, ça ouvre la demande, ça ouvre le marché. Donc, on a plus de consommateurs en fin de compte qui veulent le produit québécois, d'où justement les
2575 exportations, d'où une pression à la hausse du prix du consommateur. Mais ce n'est pas l'ASRA qui fait en sorte que le prix est plus élevé au consommateur, ce n'est pas vrai. Le consommateur ne souffre pas du fait que l'ASRA existe.

Le consommateur, en fin de compte, intervient sur un marché ouvert et la compétition
2580 finalement joue son rôle. Donc, le consommateur achète la quantité qu'il désire au prix du marché qui est effectif. Mais l'ASRA n'a pas d'impact sur le consommateur.

M. JEAN-GUY HAMELIN :

2585 Par contre, vous n'avez pas répondu du fait que l'exportation est toujours créateur d'emplois et retombées économiques, est plus favorable que...

M. RÉMY LAMBERT :

2590 Oui, je m'excuse. Cette partie-là, je crois comprendre qu'il y a le professeur Maurice Doyon qui travaille sur ce secteur-là, je pense, au niveau des impacts économiques. Oui, bien sûr, le fait d'exporter, le fait de produire créent des emplois.

La seule critique que je ferais à cette approche-là comme économiste, puis pour vivre
2595 dans une faculté et dans un département que je considère extraordinaires du fait d'avoir plusieurs justement façons de faire et avoir plusieurs théories, en fin de compte, qui s'affrontent, me met dans une situation où il faut remettre en question les concepts qu'on utilise.

Le problème d'utiliser le principe de créateur d'emplois, on appelle ça les retombées
2600 économiques en fait, on fait l'hypothèse, lorsqu'on calcule les effets directs, les effets indirects, que s'il n'y avait pas de production, il y aurait rien, les producteurs feraient peut-être d'autre chose. Donc, il y a une faiblesse à la mesure d'impact économique.

2605 Mais chose certaine, le fait d'exporter, bien sûr, crée des emplois. Ça, c'est sûr et certain. Mais comme je vous dis, la mesure d'impact économique est faussée au départ parce qu'on assume qu'il y aurait rien sinon.

LA PRÉSIDENTE :

2610 Merci, monsieur Hamelin.

Monsieur Louis Charest, conseiller à la Ville de Bécancour.

M. LOUIS CHAREST :

2615

Oui, bonjour. Moi, c'est pour les bandes riveraines puis les haies brise-vent. C'est monsieur à la droite qui en a parlé.

LA PRÉSIDENTE :

2620

Lebuis.

M. LOUIS CHAREST :

2625

On a été tout fiers, cette année à Bécancour, on a fait 10 kilomètres de bandes riveraines, de haies brise-vent, parce que c'est à peu près la même affaire.

2630

J'ai un de mes amis X il y a des bons côtés, des mauvais côtés X il a une grande production, puis il m'a dit à un moment donné: *Moi, tant qu'ils ne me paieront pas, je vais planter du maïs jusqu'à temps qu'il déboule dans la rivière+, puis c'est ce qu'on voit quand on se promène en campagne. Puis autant les rivières que les petits ruisseaux, c'est la pratique usuelle.

2635

Ça fait que j'ai bien aimé l'écoconditionnalité; c'est dur à dire, mais c'est un beau terme. Monsieur, il a parlé de 400 000 kilomètres à faire. Ça représente quoi comme argent juste de planter ces arbres-là ou certaines végétations si on ne dédommage pas les exploitants pour dire: *Bien, là, tu as un petit moins de production parce que tu ne pourras plus te rendre si on plante des arbres+? Ça fait que ça représente quoi le 400 000 kilomètres?

2640

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Lebuis?

M. JACQUES LEBUIS :

2645

Vous posez la question: combien coûte aux producteurs agricoles le fait de maintenir 400 000 kilomètres de bandes riveraines?

2650

M. LOUIS CHAREST :

Non. C'est parce que, à un moment donné, il va falloir les planter ces arbres-là. Parce que moi, je me souviens, il y a 25 ans ou 20 ans, monsieur Clifford Lincoln avait fait un beau programme de berges neuves, puis c'est mort, je pense que ça faisait six mois qu'il avait commencé. Je ne sais pas qui lui a tapé sur les doigts, mais ça a arrêté assez rapidement.

2655

Mais ça va coûter de l'argent planter les arbres. Nous autres, 10 kilomètres, à Bécancour, il faut mettre un plastique puis on plante les arbres. Puis c'est pas donné, ça là. Puis il faut que tu passes la machine avant pour labourer un peu. Il y a un prix à ça.

2660

Ça fait que, là, vous dites qu'il y a 400 000 kilomètres de bandes riveraines et de haies brise-vent à planter. Est-ce qu'on parle de 100 M\$? Est-ce qu'on parle de 200 M\$? Est-ce qu'on parle que c'est gratis? Je le sais pas, moi. Parce que mon ami qui est producteur, il voudrait être payé même en plus. Mais là, à un moment donné, si on fait de l'écoconditionnalité, on va lui dire: *Si tu ne les plantes pas, on ne te finance plus.+ Ça fait que, là, il va peut-être bien vouloir les planter.

2665

Ça fait que ma question, c'est: combien ça coûte, ça, 400 000 kilomètres de bandes?

M. JACQUES LEBUIS :

2670

Bien, en fait, quand je parle de 400 000 kilomètres de longueur la bandes riveraines, ce n'est pas nécessairement des haies brise-vent. C'est tout simplement des bandes laissées en herbage tout simplement.

2675

Et le coût? En fait, je ne sais pas exactement le coût. Je sais que, avec le programme Prime-Vert, on peut faciliter l'instauration de la bande riveraine, mais pas nécessairement la maintenance de la bande riveraine.

2680

Par contre, je sais qu'à l'ASRA, quand on assure les récoltes, on assure les récoltes en tenant compte de la bande riveraine. On ne peut pas assurer une récolte qui va, comme vous dites, jusque dans le milieu du cours d'eau. Donc, il y a comme une modération déjà de ce côté-là.

2685

Puis du côté des haies brise-vent, bien, en fait, on peut aider à l'installation de la haie brise-vent, mais on ne vient pas aider pour l'entretien de la haie comme telle.

2690

Alors, pour répondre exactement à votre question, combien ça coûte 400 000 kilomètres de long de bandes riveraines, je ne saurais pas vous le dire, mais on pourrait faire des calculs. Je ne suis pas sûr qu'on va tout financer ça au complet, là.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Beauchamp?

2695 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

C'est ça le problème. C'est que, premièrement, voulez-vous subventionner ça? Avez-vous un programme pour ça?

2700 **M. JACQUES LEBUIS :**

Les bandes riveraines, oui.

2705 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Ou s'il s'agit simplement d'imposer aux cultivateurs l'obligation vérifiée de respecter une bande riveraine, elle est de combien? Est-ce qu'on parle de 5 mètres? Est-ce qu'on parle de 3 mètres? On parle de 1 mètre?

2710 **M. JACQUES LEBUIS :**

Les bandes riveraines en fait sont déjà prévues dans la réglementation du ministère de l'Environnement. Donc, c'est 1 mètre de largeur quand il s'agit d'un fossé de drainage, disons, sur une terre, puis ça peut aller jusqu'à 3 mètres pour les cours d'eau. Ce sont des largeurs qui sont établies sur une base scientifique.

2715
2720 Maintenant, la question, est-ce qu'on va payer pour tout ça? Nous, on paie pour l'instauration, un point c'est tout, puis c'est minime là. Pour les haies brise-vent, c'est la même chose. On paie pour la plantation des arbres puis, après ça, on ne paie plus rien. Alors, il faut bien s'entendre.

2725 Alors, une fois que c'est fait pour la première fois, ensuite, l'entretien revient à la responsabilité de l'agriculteur. Où l'écoconditionnalité entre en jeu une fois qu'on a payé pour l'instauration, pour l'installation, c'est l'agriculteur qui est responsable de l'entretien. Puis s'il ne fait pas son entretien correctement ou s'il dit: *Les bandes riveraines, il n'y a plus personne qui me les paye, je ne les fais plus+, bien, à ce moment-là, le principe de l'écoconditionnalité pourrait entraîner des pénalités là-dessus.

2730 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Mais est-ce que vous voulez juste obliger le cultivateur à respecter la ligne de 3 mètres ou si vous voulez avoir un programme pour l'instaurer?

2735 **M. JACQUES LEBUIS :**

C'est-à-dire qu'il est déjà obligé de par la loi, de par la réglementation du ministère de l'Environnement. Et dans certains cas, on va aider à l'instauration, à l'installation.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2740

Et est-ce que ça est programmé, chiffré?

M. JACQUES LEBUIS :

2745

Ce n'est pas chiffré, à mon avis. Mais je ne sais pas, Denis, tu peux me donner un coup de main? Parce que...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2750

J'imagine que c'est pas les 400 000. Il doit y en avoir une petite partie qui est identifiée et chiffrée?

M. JACQUES LEBUIS :

2755

Alors, on va demander au porte-parole officiel du MAPAQ de vous donner une réponse.

LA PRÉSIDENTE :

2760

Monsieur Denis Sanfaçon.

M. DENIS SANFAÇON :

2765

Madame la présidente, en réponse à la question, comme monsieur Lebus le mentionnait, il y a déjà des obligations en regard des bandes riveraines. Il peut arriver qu'une berge de cours d'eau, par exemple, soit déstructurée, soit affaissée. Et à ce moment-là, le programme Prime-Vert permet aux producteurs de bénéficier d'une aide pour restaurer cette partie-là de la berge qui serait affaissée. Maintenant, il n'y a pas de frais à aménager une bande riveraine comme telle s'il n'y a pas déstructuration de la berge. Ça, c'est une chose.

2770

Deuxièmement, les haies brise-vent, ça n'a rien à voir spécifiquement avec les bandes riveraines. On peut instaurer des haies brise-vent entre des terres, même s'il n'y a pas fossé ou cours d'eau. L'objectif est de diminuer l'érosion éolienne, par exemple, et de favoriser les corridors de biodiversité.

2775

Et l'aide financière pour ce volet-là est de 10 000 \$ par entreprise agricole jusqu'au 31 mars 2003 et c'est le maximum d'aide. La moyenne des projets, comme je vous disais hier, est de 3 800 \$ jusqu'au 28 octobre, les projets engagés cette année. Et la partie ministère est de 70 % de ces coûts d'instauration et la partie du producteur est de 30 % en regard de l'instauration de la haie comme telle, la haie brise-vent.

2780

On peut aussi instaurer à ce moment-là des écrans boisés qui sont un peu comme une haie brise-vent, par exemple, mais autour des bâtiments avec, par exemple, un objectif de réduction de transmission d'odeurs des bâtiments agricoles vers les voisinages. Je ne sais pas si ça répond à la question?

2785

LA PRÉSIDENTE :

Je considère que oui.

2790

M. LOUIS CHAREST :

Ça fait que ma question finale, je suis bien d'accord avec tout ça, c'est: si on instaure un système d'écoconditionnalité, bien, il faudrait s'assurer que les arbres sont bien plantés, puis qu'ils ne sont pas coupés, puis qu'ils sont entretenus pour qu'ils poussent, puis que la bande riveraine aussi soit effectivement là. Parce que moi, je me promène, je ne sais pas si c'est particulier chez nous, mais les bandes riveraines, je ne sais pas si le gars, sur le labour, il ne voyait pas trop ce qu'il faisait, mais il en manque, puis il en manque énormément.

2795

Ça fait que je suis bien d'accord pour les programmes d'écoconditionnalité, puis en ayant des arbres sur le bord des cours d'eau, bien, c'est facile pour un inspecteur pour dire: *La bande est pas là.+ Parce que si tu arrives, puis que le labour est fait, ça va prendre une armée de...

2800

LA PRÉSIDENTE :

Donc, vous voulez savoir si on a une assurance que, en vertu du principe d'écoconditionnalité, celui qui ne respecte pas ses engagements sera pénalisé.

2805

M. JACQUES LEBUIS :

Bien, le principe, c'est ça qu'il dit. Maintenant, ça soulève une autre question votre propos, parce que je souhaite qu'on ne passe pas notre temps à courir les campagnes avec des inspecteurs. Il faut que les agriculteurs comprennent que, avec des bandes riveraines, on protège la ressource, on conserve les ressources et on assure la pérennité de leur entreprise.

2810

Ce n'est pas juste une question de jouer au chat et à la souris. C'est une question de bien expliquer pourquoi c'est important les bandes riveraines, pourquoi les bandes riveraines peuvent servir de barrière à l'érosion, peuvent servir de barrière à la migration du phosphore dans les cours d'eau, peuvent aider à améliorer les écosystèmes en milieu agricole.

2815

Alors, c'est ça qui est un peu le but de toute note démarche aussi. C'est pour ça qu'on a des clubs-conseils. C'est pour ça qu'on va subventionner les clubs-conseils. C'est pour ça qu'on va avoir un encadrement technique, qui existe déjà sur le terrain mais on veut l'amplifier. C'est pour ça qu'on a des comités de travail avec l'UPA, avec la Fédération des producteurs de porcs,

2820

2825 avec l'UQCN. C'est pour ça que je vais de temps en temps dans des réunions de citoyens.
C'est pour ça qu'on a le BAPE. C'est pour comprendre comment ça fonctionne l'agriculture.

Puis il y a un virage qui se prend à l'heure actuelle pour être plus agroenvironnemental et je pense que c'est comme ça qu'il faut essayer de penser l'avenir, pas juste une question de:
2830 *Essaye de me pogner, puis si tu me pognes pas, je vais en profiter.+ C'est un peu ça qu'est l'effort, puis c'est un peu ça qui alimente nos échanges à l'heure actuelle, aussi bien avec les ministères partenaires qu'on a à l'Environnement ou aux Affaires municipales, à la Santé, et aussi nos partenaires du monde agricole.

2835 Alors, c'est un peu ça. Je veux dire, je n'ai pas d'autre recette que ça. Puis vous, comme citoyen ou comme producteur agricole, bien, vous avez aussi un petit rôle dans ce virage-là, je pense.

LA PRÉSIDENTE :

2840 Merci, monsieur Charest.

M. LOUIS CHAREST :

2845 C'est juste comme sur l'autoroute, s'il y a jamais de police sur l'autoroute, le monde, ils vont rouler 140, surtout le vendredi soir quand ils retournent à la maison puis qu'ils ont hâte. Ça fait que c'est pour ça qu'ils mettent, de temps en temps, des polices sur l'autoroute.

C'est certain que les bandes riveraines ou les haies brise-vent, s'il n'y a pas personne
2850 qui va dire: *Les arbres, ils sont pas là, on va te pogner quelque part...+ Je ne veux pas que vous ayez une armée d'inspecteurs, mais ça va en prendre quelques-uns. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2855 Merci, monsieur Charest.

M. JACQUES LEBUIS :

2860 Alors je vous dirais, juste en conclusion là-dessus, c'est que, de temps en temps, il y a même des agriculteurs qui nous disent: *Pognez-en donc quelques-uns de temps en temps, ça va peut-être aider à l'ensemble de la communauté agricole à s'enligner correctement.+

LA PRÉSIDENTE :

2865 Monsieur Christian Lacasse, UPA, producteur agricole, bonsoir.

M. CHRISTIAN LACASSE :

2870 Bonsoir, madame la présidente, messieurs les commissaires.

Depuis 1997, les producteurs et productrices agricoles du Québec doivent répondre à des normes environnementales beaucoup plus contraignantes. Alors, l'imposition, entre autres, d'une nouvelle norme phosphore, l'obligation d'un plan de fertilisation, l'obligation de structures d'entreposage qui évitent les écoulements, ce sont toutes des mesures qui ont un impact financier, je pense, très important pour les producteurs.

2880 Ce soir, on a eu des présentations qui nous présentent quelques principes selon lesquels on pourrait appliquer des mesures d'écoconditionnalité ici au Québec. Je sais qu'à l'extérieur, que ce soit en Europe, aux États-Unis, dans ces pays-là, il y a aussi des normes environnementales, je dirais plus souvent qu'autrement moins sévères qu'ici, mais en même temps, dans ces pays-là, ils commencent aussi à réfléchir et à mettre en application des mesures écoconditionnelles.

2885 Moi, je voudrais savoir de la part de monsieur Lebus, du ministère de l'Agriculture, que ce soit en Europe ou aux États-Unis, est-ce que les producteurs ont eu un délai pour s'adapter à des nouvelles normes environnementales? Peut-être avoir des ordres de grandeur sur les délais qui ont été accordés aux producteurs.

2890 Est-ce que les producteurs ont reçu du support technique aussi financé par les gouvernements, financé par l'État? Parce que, souvent, les nouvelles normes impliquent de la recherche, du transfert de connaissances jusqu'aux producteurs. Et est-ce qu'ils ont reçu aussi un support financier pour les accompagner pour leur permettre de faire ces ajustements-là?

LA PRÉSIDENTE :

2895 Monsieur Lebus?

M. JACQUES LEBUIS :

2900 Oui. En fait, il y a des pays comme la Suisse où on a prévu une période d'adaptation de l'ordre de sept ans, si je me rappelle bien des discussions que j'ai eues avec les porte-parole du ministère de l'Agriculture de la Suisse.

2905 La même chose aux États-Unis, il y a eu quand même une période d'adaptation pour que les agriculteurs puissent bien comprendre les nouvelles normes et s'adapter graduellement. Je pense que le principe d'y aller graduellement avec une approche pédagogique, ça se fait généralement dans tous les pays qui font le virage vert, disons.

2910 En termes d'assistance financière, il y a presque toujours de l'assistance financière qui est donnée aux agriculteurs pour les aider à s'adapter aux nouvelles réglementations. C'est certainement le cas aux États-Unis, il y a des sommes importantes qui sont dévolues à la conservation des ressources. C'est le cas en Suisse aussi à ma connaissance. Et dans plusieurs pays de l'Union européenne, il y a aussi des sommes qui sont prévues pour accompagner l'agriculteur dans le virage environnemental.

2915

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

2920 **M. CHRISTIAN LACASSE :**

Ça comprend aussi pour l'appui technique, pour le transfert de connaissances aux producteurs, est-ce que ce transfert de connaissances là est supporté par l'État?

2925 **M. JACQUES LEBUIS :**

Oui. Le transfert de connaissances est supporté par l'État. C'est le cas aux États-Unis. Le USDA a fait des efforts importants pour le transfert technologique, le transfert de connaissances. Et c'est la règle générale, je dirais, dans les quelques pays que je connais.

2930

Dans le secteur agricole, c'est très important que les connaissances soient transférées au niveau du terrain, et ça se fait généralement.

LA PRÉSIDENTE :

2935

Monsieur Dumais?

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

2940 Un peu dans le même ordre d'idée, je vais être un peu opportuniste. Monsieur Lebus, vous avez été au ministère des Ressources naturelles. On sait que dans l'industrie des pâtes et papiers, il y a quelques années, il y a eu un virage environnemental assez important.

2945 Si je ne me trompe pas, il n'y a pas nécessairement eu de programme directement identifié à la conversion environnementale de cette industrie-là, mais je me suis laissé dire qu'il pouvait y avoir bien d'autres programmes nommés différemment qui avaient servi à aider l'industrie des pâtes et papiers à rencontrer des nouvelles normes d'élimination des odeurs, de contrôle de ses rejets.

2950 Pourriez-vous, même si ça fait appel peut-être à quelque chose qui n'est plus votre mandat actuel, nous dire quelques mots à ce propos-là?

M. JACQUES LEBUIS :

2955 Bien, dans l'industrie des pâtes et papiers, il y avait quand même eu des injections de fonds gouvernementaux très importants au début des années 80 pour permettre la modernisation des usines de pâtes et papiers. Ensuite, au début des années 90, il y a eu une réglementation du ministère de l'Environnement pour améliorer la qualité de l'eau associée aux opérations des usines de pâtes et papiers.

2960 Maintenant, de mémoire, le virage qui a été imposé par la réglementation environnementale n'a pas été assisté par d'importantes mesures financières. Ce qu'on a fait plutôt, c'est qu'on a allongé les délais. C'est-à-dire qu'on a permis des délais additionnels par rapport à la réglementation initiale, pour justement permettre aux entreprises de se conformer complètement aux nouvelles normes environnementales.

2965 À ma connaissance, l'aide financière massive à l'industrie des pâtes et papiers, c'est beaucoup plus au niveau des années 80. Il n'y a pas eu beaucoup d'assistance financière pour la réglementation des années 90.

2970 Par contre, dans d'autres secteurs industriels, je peux vous parler des mines. Quand on a voulu influencer les Américains pour qu'ils réduisent les pluies acides qu'ils déversaient chez nous, on a eu des programmes d'assistance financière importants pour que les fonderies diminuent leurs propres rejets de soufre. Et ça, il y a eu des investissements importants pour que les industriels s'alignent sur des nouvelles normes plus sévères, un peu comme exemple qu'on voulait donner à nos voisins américains.

2975 Donc, je ne peux pas répondre de façon très, très précise à votre question. Mais à ma connaissance, pour les pâtes et papiers, il n'y a pas eu d'aide substantielle pour le virage environnemental, mais un délai additionnel.

2980

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Lacasse, vous avez une autre question?

2985

M. CHRISTIAN LACASSE :

C'est tout. Merci.

2990

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup.

Monsieur Gilles Tardif qui est de la Coalition citoyenne.

2995

M. GILLES TARDIF :

Eh bien, bonsoir, madame.

3000

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir, monsieur Tardif.

M. GILLES TARDIF :

3005

J'aurais besoin de votre aide, madame et messieurs les commissaires, pour étayer ma question.

LA PRÉSIDENTE :

3010

Oui.

M. GILLES TARDIF :

3015

Pourriez-vous me dire ou a-t-on chiffré combien coûte aux citoyens et citoyennes québécois et québécoises la production porcine au Québec?

LA PRÉSIDENTE :

3020 Monsieur Lebus, est-ce que vous avez une information? Tout confondu, tout ce qu'on peut verser à la production porcine au Québec, est-ce qu'on a une information per capita des montants qui y sont attribués?

M. JACQUES LEBUIS :

3025 Bien, j'imagine qu'on pourrait faire des calculs. Maintenant, intuitivement, je dirais que ça rapporte plus pas mal que ça nous coûte.

LA PRÉSIDENTE :

3030 Mais est-ce qu'on pourrait avoir cette comparaison, établir un portrait de ce que l'on verse per capita, puis montrer ce que...

M. JACQUES LEBUIS :

3035 Je pense que j'ai eu des chiffres cet après-midi. La Financière agricole disait, pour l'année 2000-2001 ou 2001-2002, je ne me rappelle plus exactement, qu'eux avaient perçu 30 M\$ puis ils avaient versé 8 M\$. Ça, c'est le programme qui aide à stabiliser les revenus.

3040 Maintenant, votre question, j'imagine...

M. GILLES TARDIF :

3045 Global.

M. JACQUES LEBUIS :

Globalement? Bien, il faudrait qu'on fasse...

3050 **M. GILLES TARDIF :**

Le montant global.

M. JACQUES LEBUIS :

3055 Il faudrait qu'on fasse le calcul, on n'a pas fait de calcul. Je n'ai pas la réponse tout de suite ce soir là-dessus.

LA PRÉSIDENTE :

3060

Mais, monsieur Lebuis, est-ce qu'on peut s'entendre pour que votre ministère produise un tableau où on peut avoir justement cette information, avoir un peu une évolution aussi dans le temps? Ça serait intéressant pour la Commission également d'avoir cette information.

3065

M. JACQUES LEBUIS :

Alors, je vous offrirais même la contrepartie, combien ça nous rapporte?

LA PRÉSIDENTE :

3070

Oui, certainement.

M. JACQUES LEBUIS :

3075

Voilà.

LA PRÉSIDENTE :

3080

Pour avoir un portrait complet.

M. JACQUES LEBUIS :

3085

Oui, bien sûr.

LA PRÉSIDENTE :

Oui, monsieur Tardif?

M. GILLES TARDIF :

3090

Ma question...

LA PRÉSIDENTE :

3095

Je m'excuse. C'est parce que je vérifie toujours si mes collègues ont des questions.

M. GILLES TARDIF :

3100

On a parlé beaucoup de coûts de production. Dans les dernières années, dans les quinze dernières années, les programmes d'assurance-stabilisation porcs, porcelets et céréales au niveau de la production porcine ont versé en moyenne à chaque année 25 \$ par porc produit,

ce qui fait 125 M \$ par année, chiffre de La Financière agricole. L'année dans laquelle nous sommes, on va verser environ 24 \$ par porc, trois programmes confondus.

3105 Maintenant, c'est ce qu'on paye à tous les ans. À tous les ans. Avec les mises en oeuvre des programmes d'écoconditionnalité et tous ces trucs-là, on va verser 257 M\$. Les usines de traitement, où on a déjà mis des centaines de millions de dollars, on va en mettre encore.

3110 Monsieur Lambert, ces montants-là vont contribuer à augmenter les coûts de production et non l'efficacité. Donc, mon 25 \$ ou 24 \$ par cochon puis par habitant au Québec, va-t-il passer à 50 \$ dans les prochaines années?

LA PRÉSIDENTE :

3115 Ça, c'est votre 25 \$ de l'ASRA, c'est ça?

M. GILLES TARDIF :

3120 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

3125 Monsieur Lambert?

M. RÉMY LAMBERT :

3130 En fait, comme je vous ai dit, je ne suis pas un spécialiste de la production porcine. Donc, je ne me suis pas penché sur ces questions-là, coûts et revenus. Par contre, ce qui est difficile à chiffrer là-dedans, c'est les revenus.

3135 Quand on parle de revenus de la production, oui, c'est facile à chiffrer. Mais le fait d'investir dans des technologies, par exemple, pour améliorer l'environnement, c'est des revenus finalement pour la société si on pollue moins. Par contre, je n'ai pas de chiffres là-dessus. C'est peut-être ce qui est difficile à chiffrer.

3140 Si vous me demandez: de combien le prix va augmenter dans les prochaines années? j'en ai aucune idée. Votre question me surprend un peu par contre. Il faudrait que je prenne le temps de regarder finalement comment -- en fait, les chiffres de La Financière, j'aimerais les analyser avant de pouvoir répondre à la question.

M. GILLES TARDIF :

3145 Très bien. Il y a une chose qui est évidente, que si les traitements coûtent 20 \$ du mètre cube, c'est sûr que ça va augmenter les coûts de production, ça, c'est évident.

M. RÉMY LAMBERT :

3150 Oui.

M. GILLES TARDIF :

Merci.

3155 **M. RÉMY LAMBERT :**

Mais c'est votre hypothèse.

M. GILLES TARDIF :

3160 Ma deuxième question, je voudrais savoir où est passé l'argent? Vous me parliez combien ça rapporte. Vous me dites que ça rapporte plus que ça nous coûte. Mais si ça me rapporte plus que ça me coûte, pourquoi est-ce que, à tous les ans, il faut que j'en mette encore?

3165 Pourquoi à chaque fois qu'un producteur agricole, on lui demande de planter un arbre, il faut lui donner de l'argent? Ils ne font pas d'argent. Ils ne font pas assez d'argent pour planter un arbre, il faut qu'on paye.

3170 Pourquoi qu'une industrie qui, il nous dit, rapporte 3.7 G\$ par année au Québec -- où est passé cet argent-là? Comment se fait-il qu'on veuille développer autant une production en disant que ça rapporte des millions, puis des milliards, puis que ça fait vivre des tonnes de personnes, pourquoi qu'à chaque année, il faut qu'on remette de l'argent là-dedans?

3175 Moi, je ne suis pas un fiscaliste, mais je ne comprends pas que, pour vendre un cochon à l'extérieur, il faut que je paye 25 \$ dessus. C'est simple. Comment se fait-il? Puis où est passé cet argent-là? Comment ça se fait qu'il faut qu'on en mette à tous les ans? Ça a aucune espèce de bon sens cette affaire-là.

3180 Voilà. Comment se fait-il qu'on fasse tant d'argent, mais qu'il n'en reste pas, puis qu'il faut qu'on en remette à chaque fois? Comment se fait-il que les producteurs agricoles soient toujours au bout de la cenne, puis à chaque fois qu'ils doivent sortir quelque chose, ils demandent à l'État puis aux citoyens de payer?

3185 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Lebuïs?

M. JACQUES LEBUIS :

3190

Alors, votre question est extrêmement intéressante, monsieur Tardif. Je ne sais pas si vous avez eu l'occasion d'entendre l'exposé cet après-midi de monsieur Dupuis du ministère de l'Agriculture du Canada. Il nous a fait un exposé extrêmement intéressant sur le niveau d'aide que les pays de l'OCDE accorde à la production agricole et...

3195

M. GILLES TARDIF :

Je vous parle du Québec, monsieur.

3200

M. JACQUES LEBUIS :

Alors, je vais situer le Québec. En fait, il n'y a pas de statistique spécifique pour le Québec, mais je vais vous situer le Canada dans l'ensemble agricole avec des statistiques officielles de l'OCDE.

3205

Puis je fais tout simplement référence aux chiffres que nous a laissés monsieur Dupuis. Étant donné que je n'ai pas de mémoire, je suis obligé de fouiller dans mon cahier, mais ce qu'il a dit, c'est que le soutien au porc, en ce qui concerne le Canada, c'est 8 % exprimé en pourcentage par rapport à la valeur de la production totale. À l'OCDE, la moyenne, c'est de 21 %.

3210

Alors, quand vous dites qu'on ne sait pas où va notre argent ou les agriculteurs ont toujours beaucoup d'argent pour faire les virages qu'il faut faire, je vous dirai tout simplement que le Canada donne moins aux agriculteurs que la moyenne des pays de l'OCDE. Alors, ça, c'est une mise en perspective.

3215

Deuxième chose que j'aimerais vous dire, c'est que l'industrie porcine au Québec est une industrie intégrée. C'est-à-dire, intégrée dans le sens qu'on ne fait pas seulement que l'élevage des porcs ici, on fait la transformation et la surtransformation. On crée des emplois non seulement dans l'élevage, on crée des emplois aussi en transformation, et on crée des emplois dans tous les services qui gravitent autour de la production et de la transformation.

3220

Alors, c'est difficile de répondre juste à votre question très précise: *Où est-ce qu'il va mon 25 \$?+ Il faut mettre ça en perspective. Il faut regarder ça pour des retombées économiques pour l'ensemble de notre société.

3225

M. GILLES TARDIF :

3230 Le 25 \$, c'est que pour une petite partie de l'aide. On ne parle pas des remboursements de taxes, des Prime-Vert, puis toute la panoplie de programmes qu'il y a. Il en a à la pochetée, on ne les connaît pas tous.

3235 Mais il reste qu'une chose qui est assez simple, si ça génère autant d'argent et si on s'acharne autant à vouloir en produire, c'est qu'on fait de l'argent avec. Ça fait que si on fait des profits, pourquoi est-ce qu'on a besoin à chaque fois de demander à l'État d'en remettre dedans? Moi, je ne comprends pas qu'une industrie puisse fonctionner comme ça, puis que les citoyens soient obligés de la soutenir constamment, puis de payer en plus de ça. Parce que lorsque tu achètes ton jambon dans le comptoir, dis-toi que tu l'as déjà payé en quelque part. À un moment donné, ça n'a plus d'allure. Il ne faut pas nous prendre pour des banques là.

3240

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Beauchamp?

3245

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3250 C'est-à-dire qu'on ne réglera pas la question ce soir, mais monsieur a raison au niveau du paradoxe qui est le suivant. C'est que si les gens subissent X ceux qui viennent ici X des nuisances ou des inconvénients, ils sont en colère contre une production qui dérange le cadre de vie.

3255 Et on se demande: puisqu'il y a une forme de subvention, pourquoi faut-il payer pour nourrir des Japonais? Réduit à l'état brut, l'argument devient celui-là. Il est paradoxal. Il est paradoxal en ce sens que c'est une perception. Est-ce que la perception est fondée économiquement dans l'analyse? C'était ça l'objet d'une partie de ce soir et on ne l'a pas réglée. Elle va rester prégnante dans la réflexion, mais c'est le paradoxe.

3260 Évidemment, pourquoi, de temps en temps, on subventionne une auto puis qu'on la vend ailleurs? Bon. C'est tout le problème d'un monde de subventions dans lesquelles -- peut-être qu'on apprendra demain que les avions de Bombardier ont été subventionnés aussi par nos taxes et qu'on a payé des avions aux Américains qui étaient bien plus riches que nous pour s'en payer.

3265 Alors, ça, à un moment donné, au plan de l'économie du système, il faudra qu'on puisse l'expliquer encore davantage pour qu'on comprenne ce paradoxe-là. On ne le réglera pas ce soir; ça, c'est certain. Mais il y a là une forme de paradoxe au plan de la vision première des choses.

3270 **M. GILLES TARDIF :**

Monsieur Beauchamp, merci. Et puis d'ailleurs je voudrais signaler aussi que les citoyens contribuables du Québec sont partout au Québec et même ceux qui sont dans les hôpitaux. Merci beaucoup.

3275 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Mais entendons-nous. Ça ne veut pas dire que tous les citoyens pensent tous ça ou qu'ils sont tous comme ça, mais il y a là un paradoxe sur lequel il faut réfléchir.

3280 **M. GILLES TARDIF :**

3285 Il faudrait peut-être le leur demander. Est-ce qu'on leur a demandé leur avis aux citoyens? Est-ce qu'on a demandé l'avis aux citoyens lorsqu'on a décidé, avec tous les intervenants de l'agriculture, c'est-à-dire les ministères et l'UPA et l'industrie, de se lancer dans cette aventure-là? On n'a jamais consulté les citoyens. C'est pour ça qu'on est rendu où est-ce qu'on est là.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3290 Je le sais.

M. GILLES TARDIF :

3295 Pensez-vous que, un jour, on va introduire les citoyens dans cette discussion-là?

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Pour l'instant, les citoyens sont au coeur et vous y êtes.

3300 **M. GILLES TARDIF :**

Merci beaucoup.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3305 Alors, on continuera d'en parler.

M. GILLES TARDIF :

3310 Merci beaucoup.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3315 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

 Merci.

3320 Madame Ève Lamont. Madame Lamont est une citoyenne.

Mme ÈVE LAMONT :

3325 Oui, justement je suis une citoyenne. J'ai l'impression que je vais radoter parce que ma question, le but de mon intervention, ça recoupe un peu les questionnements de monsieur Tardif.

3330 Moi, je suis camerawoman, je suis citadine, mais je cultive un jardin à la campagne à temps partiel. Je suis contribuable. Je suis d'accord avec le choix de société de subventionner l'agriculture, surtout pour notre sécurité alimentaire.

3335 Je travaille dans le milieu de la culture qui est grassement subventionné et, s'il ne l'était pas, on n'aurait pas la culture nationale qu'on a en ce moment. Et je crois qu'on en profite justement au niveau national.

3340 Mais la question que je me pose actuellement, c'est qu'on finance des fermes de plusieurs milliers de porcs. Il y a des études qui ont démontré que les petites fermes pouvaient être plus efficaces et non pas plus productives, j'ai fait la distinction, que les grosses fermes qui utilisent plus d'intrants et de machinerie.

3345 Mais là, j'ai l'impression qu'on finance les profits de quelques-uns au bénéfice des consommateurs de l'extérieur. C'est-à-dire que je reviens à l'étude de monsieur Lambert. Votre étude qui démontre que le financement de la production agricole, c'est avantageux pour maintenir un bon prix de vente aux consommateurs, avantageux surtout pour le consommateur extérieur, puis qui assure un revenu au producteur pour couvrir ses coûts de production, j'ai l'impression qu'elle ne considère pas les contraintes environnementales. D'ailleurs, vous soulignez que ces contraintes-là environnementales nuisent aux bénéfiques.

3350 Mais votre étude, j'en reviens à ma question, ne devrait-elle pas considérer les coûts de production cachés, c'est-à-dire les dommages causés à l'environnement, à l'eau et au sol, les

dommages causés à la santé, l'eau qu'on ingurgite, la viande avec des hormones de croissance, ça a un impact sur la santé, et aussi tous les inconvénients qu'on subit?

3355 Moi, c'est ça mon problème comme simple citoyenne. C'était bien beau vos graphiques, mais j'ai l'impression qu'ils ont fait fi complètement de ces données-là, et je me demande quand est-ce qu'on va les retrouver et quand est-ce qu'on va en parler.

LA PRÉSIDENTE :

3360 Monsieur Lambert?

M. RÉMY LAMBERT :

3365 Oui. En fait, j'en ai parlé tout à l'heure un peu des coûts sociaux puis les coûts privés. Donc, c'est une question qui demeure ouverte parce que ces coûts-là n'ont pas été estimés. C'est sûr que, comme j'ai dit tout à l'heure, à partir du moment où il y a une intervention à quelque part, il peut y avoir des coûts sociaux qui se développent.

3370 Lorsque vous dites que le prix au consommateur, vous dites qu'il a été augmenté par la façon dont on produit à l'heure actuelle. J'en doute. On est des exportateurs. On est des exportateurs en fin de compte, parce que finalement on a atteint un certain niveau d'efficacité et on est capable de produire un produit présentement avec des coûts de production qui nous permettent de compétitionner à l'extérieur.

3375 Bien sûr, là-dedans, je ne fais pas référence aux coûts sociaux. Ce que j'ai voulu montrer ce soir, c'est que si on est capable de bien identifier des pratiques de gestion qui permettent une meilleure efficacité que -- dans l'étude, on a bien montré qu'il y avait une diminution des coûts de production liée à l'efficacité. Plus tu es efficace, plus tes coûts de production baissent. L'efficacité était due à certaines pratiques de gestion.

3380 Si on est capable d'identifier ces pratiques de gestion là au niveau de la production porcine qui nous permettent justement de baisser les coûts de production, le consommateur, en termes de prix, va en bénéficier et, ensuite, ça vous nous permettre peut-être plus de latitude pour l'investissement justement des technologies, je dirais, proenvironnementales.

3385 Mais c'est un tout. Il faut le voir dans un tout ce type d'analyse-là. Et mon analyse ne visait pas à évaluer les coûts sociaux, pas du tout. Mais, par contre, ils sont là. C'est sûr qu'ils sont là. Et c'est pour ça qu'il y a une place possiblement à l'intervention, pour permettre l'adaptation des entreprises avec des bonnes pratiques environnementales.

3390

LA PRÉSIDENTE :

Madame Lamont?

3395 **Mme ÈVE LAMONT :**

C'est tout. Mais comme je constate, on n'a pas répondu à ma question parce que ces coûts-là, d'après moi, sont aussi importants que les coûts que vous avez chiffrés au niveau économique, parce que les dommages économiques dans le futur seront peut-être bien plus grands que tout ce que vous avez chiffré ce soir. Merci.

3400 **M. RÉMY LAMBERT :**

En fait, c'est ça. Les coûts ne sont pas inexistants, c'est sûr.

3405

LA PRÉSIDENTE :

S'il vous plaît, madame Gorreta!

3410 **M. RÉMY LAMBERT :**

Si je peux me permettre, les coûts sociaux sont très difficiles à chiffrer.

LA PRÉSIDENTE :

3415

Mais on a vu hier soir que c'était difficile de chiffrer les coûts environnementaux. Ça a été l'objet des discussions d'hier soir, puis on n'a pas de réponse encore là-dessus.

Monsieur Robert Patenaude de Coalition citoyenne. Monsieur Patenaude est notre dernier intervenant de ce soir. Donc, on va se coucher à une heure plus raisonnable.

3420

M. ROBERT PATENAUDE :

Oui, parce qu'hier soir, je pense que nos questions sont arrivées à 1 h du matin. Alors, ce soir, on va être moins confus.

3425

LA PRÉSIDENTE :

C'est les risques du métier.

3430

M. ROBERT PATENAUDE :

3435 Oui. Moi, c'est une question assez théorique. Je l'adresse à monsieur Beauchamp. C'est parce qu'on a abordé hier soir les problèmes des modèles, des modèles théoriques, des modèles d'analyse économique. Je ne suis pas un économiste mais, hier soir, on avait quelqu'un, je pense, qui avait -- d'ailleurs, je parlerai d'un document tout de suite après.

3440 Je voudrais savoir s'il existe un modèle ou si on n'essaie pas de chercher un modèle qui pourrait analyser toute cette situation-là du point de vue économique. On parle toujours de productivité, d'efficacité, de toutes sortes de choses comme ça en économie, mais est-ce qu'il y a une place pour l'humain de temps à autre là-dedans? Est-ce que l'économie n'est pas un outil? Donc, pourquoi on n'a pas tenu compte de tous ces coûts-là avant d'analyser toute la productivité? Alors, je pense que la question s'adresse au professeur encore une fois.

3445 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui. Monsieur Lambert?

M. RÉMY LAMBERT :

3450 Oui. En fait, la problématique, c'est justement de chiffrer l'intangible, ce côté-là humain. Je pourrais vous répondre avec une réponse de chercheur: donnez-nous les moyens d'essayer de le chiffrer et on pourra le chiffrer.

3455 Je vous ai mentionné au tout début de ma présentation que les données ne sont pas si évidentes que ça à obtenir pour chiffrer les concepts que je vous ai présentés ce soir. Ce n'est pas évident pour nous. Donc, ce n'est pas un manque de volonté ou c'est parce qu'on se promène la tête dans le sable, pas du tout. C'est que les données sont très difficiles à chiffrer, d'autant plus que le côté qu'on parle, donc le coût social, c'est une donnée qui est très, très difficile à chiffrer.

3460 Donc, il y aurait possiblement matière à mettre en place une étude d'envergure, je dirais bien *une étude d'envergure+, parce qu'il faut regarder l'ensemble des productions à ce moment-là et regarder un peu plus général, en fin de compte, comment les productions peuvent -- je parle de la production agricole et aussi les autres industries, comment tout ça finalement ça peut être relié, donc ce qu'on appelle finalement l'équilibre général.

3470 Il y a des gens ici qui ont travaillé là-dessus chez nous. Ils savent comment ça peut être compliqué de chiffrer ces choses-là. Mais encore une fois, on va arriver avec des chiffres qui touchent le côté humain, le côté social qui est très très difficile à chiffrer.

LA PRÉSIDENTE :

3475 Est-ce qu'on ne peut pas dire également, monsieur Lambert, qu'on n'est pas dans un système statique. On est dans un système dynamique, ce qui fait que ça rend encore plus difficile l'évaluation de certains coûts qui sont difficilement justement quantifiables.

M. RÉMY LAMBERT :

3480 Oui. En fait, je reprends le commentaire d'un de mes collègues qui me disait: *Finalement, tu sais, à long terme...+ je voulais justement montrer le point de vue que, oui, des décisions de court terme -- par exemple, l'absence de rotation d'une culture, c'est une décision de court terme. Si on envisage le long terme, possiblement qu'il y a même un prix à payer pour la personne qui à court terme en profite parce que, en fin de compte, il peut -- ce n'est pas une
3485 affirmation que je fais, encore une fois je ne suis pas agronome et je ne connais pas vraiment les impacts de la non-rotation. Donc, faisons l'hypothèse que ça a un effet néfaste pour sa ferme. Donc, à long terme, il y a un effet négatif pour cette personne-là même qui, finalement, épuise sa ferme.

3490 Donc, le commentaire de mon collègue a été de dire: *Écoute, à long terme, on est tous morts. Donc, tu te casses la tête pour rien.+ Donc, c'est dommage des commentaires comme ça, mais c'est quand même ça. Mais encore une fois, c'est de chiffrer ça.

3495 Puis deuxièmement, lorsqu'on passe à la dynamique, bien, il faut établir une période de temps. C'est quoi finalement le temps qu'on doit tenir compte sachant que, dans le temps, la technologie évolue, qui vient peut-être contrebalancer les effets négatifs du court terme. Il y a eu des changements technologiques qui ont permis justement l'amélioration, par exemple, au niveau environnemental qu'on ne connaissait pas il y a vingt ans. Donc, tout ça, c'est très difficile à évaluer. Donc, bien sûr, quand on parle de dynamique, il faut tenir compte de ces
3500 choses-là.

LA PRÉSIDENTE :

3505 Un modèle pour vous, c'est quoi, monsieur? Je ne parle pas d'un modèle de production, mais un modèle d'évaluation.

M. RÉMY LAMBERT :

3510 Bien, quand on parle de modèle, en fait, si on regarde -- en fait, ce que je vous ai montré ce soir, c'est des modèles. C'est des modèles qui sont très simplifiés au minimum. Mais, bien sûr, lorsqu'on fait une estimation, par exemple on parle d'impacts économiques d'un secteur, on va modéliser l'offre et la demande, bien sûr, des consommateurs, des producteurs, mais aussi des transformateurs. Donc, on va inclure des marges et, aussi, on va inclure

3515 plusieurs produits. Donc, on va avoir en fin de compte des systèmes qui ont plusieurs dizaines d'équations pour tenir compte justement de la dynamique du système.

3520 Donc, quand on parle de modèle, c'est justement la représentation, ce qui est plus facile à faire, la représentation de la technologie, par exemple, sur l'entreprise ou du comportement du consommateur dans son achat. Ça, c'est mesurable, c'est faisable. C'est des choses qui sont faciles à mesurer. Donc, bien sûr, la plupart des modèles tiennent compte de ces choses-là et modélisent le comportement du consommateur ou modélisent la technologie de l'entreprise pour arriver avec des conclusions sur, par exemple, l'équilibre au niveau du marché, au niveau des prix.

3525 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais ces modèles-là méritent toujours qu'on les interprète. Je veux dire, on peut arriver à des résultats, mais je pense qu'il faut...

3530 **M. RÉMY LAMBERT :**

Oui, bien sûr.

3535 **LA PRÉSIDENTE :**

... il faut qu'ils soient accompagnés d'une analyse et d'une interprétation.

M. RÉMY LAMBERT :

3540 Exactement, vous avez raison.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

3545 Monsieur Patenaude?

M. ROBERT PATENAUDE :

3550 Oui. Il me semble que ce serait un prérequis que ces modèles-là et que ces analyses-là soient faits avant qu'on prenne des décisions, puis qu'on place des règlements, puis qu'on fasse ci, puis qu'on fasse ça. On ne le sait pas, on ne sait pas combien ça coûte, mais on établit toutes sortes de choses puis on dépense de l'argent.

3555 Alors, il me semble qu'on met le monde à l'envers encore une fois. Je ne parle pas d'ici, de la Commission.

LA PRÉSIDENTE :

Non, non, je comprends.

3560

M. ROBERT PATENAUDE :

Je parle même de toute l'analyse de ce qu'on fait de cette problématique-là qui est beaucoup plus vaste. Puis on exclut ce qui est difficile à calculer, puis on met ce qui est facile. C'est facile de calculer des coûts, ce qu'on vient me dire, mais le reste, c'est difficile, on ne le calcule pas.

3565

Je voulais vous déposer dans ce même sujet-là -- je ne sais pas, peut-être que monsieur Lambert le connaît, c'est les études du professeur Rees. C'est simplement un article. On en a d'autres qu'on va déposer plus tard, il faut regrouper tout ça. Ça s'appelle *Reducing our ecological footprints*, c'est-à-dire toutes les traces qu'on laisse.

3570

Donc, en Colombie-Britannique, ils ont analysé des choses et ils ont tenu compte d'un ensemble de facteurs. Alors, l'article présente un peu des exemples et une méthodologie un peu. Mais il y a tout le reste qu'on va vous apporter plus tard, des choses plus importantes.

3575

Comme dernière question, je vais être bref pour la dernière partie, ça va être beaucoup moins théorique. Dans le rapport du Vérificateur général en 1996, il y avait quelque chose d'un peu spécial. C'était sur les subventions aux gros producteurs porcins. Parce que moi, comme agriculteur, je me sens un peu lésé souvent par les gros producteurs qui viennent nous empêcher de peut-être être originaux ou être -- alors, seulement 405 producteurs agricoles causaient 73,5 % des surplus de fumier.

3580

Ce sont majoritairement de grandes entreprises de production porcine déclarant des chiffres supérieurs à 500 000 \$ annuellement. Celles-ci reçoivent plus de 90 % des 26,5 M\$ versés par le ministère et ses organismes.

3585

Ça, c'est en 1996. Est-ce qu'on peut savoir les chiffres de 2002?

3590

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

On les a demandés aujourd'hui.

M. ROBERT PATENAUDE :

3595

Je m'excuse, je n'ai pas pu assister à toutes les séances.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3600

Cet après-midi, on a demandé d'avoir ces données-là...

M. ROBERT PATENAUDE :

Donc, ça va.

3605

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

... comparatives de cinq ans en arrière.

3610

LA PRÉSIDENTE :

Ça va?

M. ROBERT PATENAUDE :

3615

Donc, j'aurai la réponse à ma question. Je suis chanceux, je vais avoir beaucoup de choses dans les questions que je pose. Merci beaucoup et bonne soirée.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3620

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

3625

On l'a déjà expliqué, mais il ne faut pas oublier que la démarche de cette consultation publique, lorsqu'on l'a initiée, on n'avait pas d'étude d'impact, monsieur Beauchamp l'a expliqué l'autre soir, mais on part avec aucune étude d'impact. Donc, c'est long préparer une étude d'impact. Parfois, ça prend deux puis trois ans préparer une étude d'impact. Là, on n'avait rien et on essaie de bâtir tranquillement, de rassembler l'information. Puis un jour, on va avoir un portrait un peu plus complet de ce qu'il en est.

3630

Alors, sur ce, j'aimerais remercier nos conférenciers pour leur participation à cette soirée. J'aimerais vous remercier aussi pour votre participation et je vous invite la semaine prochaine à Québec pour le cadre légal de la production porcine. Alors, bonne nuit.

3635

3640

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe judiciaire, certifiée sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

3645

ET J'AI SIGNÉ:

LISE MAISONNEUVE, s.o.